

# RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ Équipe de Droit Public de Lyon – EDPL

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET  
ORGANISMES :  
Université Jean Moulin Lyon 3

---

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020**  
VAGUE A



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Nelly Dupin, Présidente par  
intérim

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Xavier Vandendriessche, président  
du comité d'experts

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président". (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées présentées dans les tableaux de ce rapport sont extraites des fichiers déposés par la tutelle dépositaire au nom de l'unité.

## PRÉSENTATION DE L'UNITÉ

<b>Nom de l'unité :</b>	Equipe de Droit Public de Lyon
<b>Acronyme de l'unité :</b>	EDPL
<b>Type de demande :</b>	Renouvellement à l'identique
<b>Nom de la directrice (2019-2020) :</b>	M <sup>me</sup> Mathilde Philip Gay, directrice, M. Christophe Roux, directeur adjoint
<b>Nom du porteur de projet (2021-2025) :</b>	M <sup>me</sup> Mathilde Philip Gay, M. Christophe Roux
<b>Nombre d'équipes et /ou de thèmes du projet :</b>	3 équipes

## MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

<b>Président :</b>	M. Xavier Vandendriessche, IEP de Lille
<b>Experts :</b>	M. Jacques Petit, Université de Rennes 1 (CNU 02) M. Florian Poulet, Université d'Evry M <sup>me</sup> Céline Viessant, Université d'Aix Marseille

## REPRÉSENTANTE DU HCÉRES

M<sup>me</sup> Pauline Türk

## REPRÉSENTANT DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ

M. Peter Wirtz, VP recherche de l'Université Jean Moulin Lyon 3

## INTRODUCTION

### HISTORIQUE, LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE ET ÉCOSYSTÈME DE RECHERCHE

Créée en 1991, l'Équipe d'accueil de Droit Public de Lyon (EDPL) fédère des centres de recherche de droit public et des enseignants-chercheurs en droit public interne. Le nombre d'équipes internes avait déjà été ramené de 7 à 4, et s'établit désormais à 3 :

- le Centre de Droit Constitutionnel (CDC) ;
- l'Institut d'Études Administratives (IEA) ;
- le Centre de Recherches Financières et Fiscales (CERFF) ;

L'EDPL est une structure fédérative qui permet pour les membres des équipes de développer à la fois des recherches transversales et des recherches propres. Ses trois équipes couvrent les champs principaux du droit public interne et offrent ainsi un affichage compréhensible pour les doctorants. Une modification de la dénomination de l'unité est envisagée ("Observatoire de l'action publique").

**Géographiquement**, les équipes d'EDPL sont localisées depuis 2015 sur un site unique (3<sup>ème</sup> étage du bâtiment Cavenne).

**L'éco-système de recherche** apparaît relativement complexe.

Les relations avec la Faculté de droit et les services centraux de l'Université sont présentées comme excellentes. L'unité indique travailler en collaboration étroite avec les autres laboratoires de droit (par exemple avec l'équipe Louis Josserand en droit fiscal sur le droit des biens ou sur la mémoire), sans détailler davantage les modalités et les résultats de ces collaborations.

L'unité bénéficie des programmes portés par le Collegium de Lyon (Institut d'Études Avancées) permettant l'accueil de chercheurs étrangers (College of Law de l'American University de Washington) ;

Enfin, l'EDPL est intégrée à la MSH (destinée à encourager la création de partenariats interdisciplinaires) ; la MSH est indéniablement une structure importante pour l'Université Lyon 3 : elle suscite une dynamique scientifique, propose financements, salles et autres services importants pour tout chercheur en sciences sociale, même si pour l'instant l'EDPL n'en profite pas encore pleinement.

En ce qui concerne le Collège académique (structure de coordination pluridisciplinaire mise en place dans le cadre de l'IDEX), l'EDPL participe notamment par le pilotage de l'axe « Gouvernance et Transformations Numériques » au sein du Collège Académique « droit – Economie – Gestion » de l'Université de Lyon. Le Collège est une structure ayant une utilité pour susciter des rencontres et réflexions entre les unités lyonnaises en permettant d'imaginer des projets en commun.

### DIRECTION DE L'UNITÉ

M<sup>me</sup> Mathilde Philip Gay directrice, M. Christophe Roux directeur adjoint

### NOMENCLATURE HCÉRES

SHS2

### THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Les thématiques de l'EDPL sont révélées par l'existence d'axes transversaux :

- **l'Etat de droit**, axe coordonné par David Mongoin (CDC) et Messaoud Saoudi (CERFF) qui se décompose désormais en quatre thématiques :
  - o la protection des libertés,
  - o l'objet du droit constitutionnel, qui semble être en voie d'abandon (n'est cité qu'un seul colloque, sur la QPC, tenu en 2015).
  - o la laïcité et le fait religieux (M. Philip-Gay – coord.).
  - o le droit public des migrations et de l'asile (M.-L. Basilien- Gainche – coord.)

- **« Propriété(s) »**, axe coordonné par Caroline Chamard-Heim (IEA) et Georges Cavalier (CERFF), décomposé en trois thématiques :
  - o Biens et fiscalité
  - o Les nouveaux biens, nouveaux regards sur les biens
  - o Les nouveaux rapports des personnes publiques avec les biens
- **La déontologie de la vie publique**, axe coordonné par P. Blacher (CDC) et E. Untermaier- Kerléo (IEA).

## EFFECTIFS DE L'UNITÉ

<b>Nom de l'unité : Equipe de Droit Public de Lyon - EDPL</b>		
<b>Personnels en activité</b>	<b>Nombre au 30/06/2019</b>	<b>Nombre au 01/01/2021</b>
Professeurs et assimilés	8	12
Maîtres de conférences et assimilés	10	12
Directeurs de recherche et assimilés	0	0
Chargés de recherche et assimilés	0	0
Conservateurs, cadres scientifiques EPIC, fondations, industries...	0	
Professeurs du secondaire détachés dans le supérieur	0	
ITA-BIATSS, autres personnels cadre et non cadre EPIC...	1	2
<b>Sous-total personnels permanents en activité</b>	<b>19</b>	<b>26</b>
Enseignants-chercheurs non titulaires, émérites et autres	1	1
Chercheurs non titulaires, émérites et autres (excepté doctorants)		
Doctorants		
Autres personnels non titulaires	1	1
<b>Sous-total personnels non titulaires, émérites et autres</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Total personnels</b>	<b>21</b>	<b>26</b>

## AVIS GLOBAL SUR L'UNITÉ

L'unité est de taille moyenne (29 titulaires au 1<sup>er</sup> janv. 2021 dont 2 personnels de soutien). La répartition des effectifs est fortement déséquilibrée au détriment du CERFF (15 % des effectifs et un seul Pr. sur les 9 que compte l'unité). Le CERFF comprend toutefois le taux le plus élevé de titulaires d'une HDR (3 sur 5) ; si les effectifs de l'IEA sont plus importants (11), le pourcentage de titulaires d'une HDR n'est que de 55% (et même 50 % au sein du CDC). A défaut d'un rééquilibrage à court terme, l'unité devrait certainement réfléchir à son organisation interne. Les perspectives d'avenir seront précisées par les recrutements décidés dans le cadre du Pôle Formation Recherche de la future université cible.

Les forces de l'unité sont renforcées par l'existence d'enseignants-chercheurs associés au nombre de 15. Il s'agit de PR ou MCF associés à la faculté de droit, de Magistrats rattachés au TA et/ou à la CAA de Lyon, d'anciens doctorants, de Professeurs étrangers invités ou encore de Collègues rattachés à d'autres universités désireux de s'inscrire dans les axes de l'équipe. Ces chercheurs associés sont en quasi-totalité des chercheurs actifs et participent régulièrement à des activités de recherche collective au sein de l'unité. Certains y exercent même des fonctions de direction.

Du point de vue strictement quantitatif, la division de l'unité en trois équipes interroge, même s'il n'est pas contestable qu'un important travail a été réalisé pour fédérer des équipes qui avaient une activité intense et une personnalité forte. L'EDPL coordonne désormais des recherches qui lui sont propres, qui sont suffisamment attractives pour que les membres des trois équipes y participent.

La production scientifique de l'unité est abondante. Elle est souvent d'un très bon niveau, l'unité bénéficiant d'une réelle reconnaissance dans certains domaines (par ex. le droit des propriétés publiques, la laïcité ou la déontologie).

L'ambiance de travail est sereine, constructive et manifestement empreinte de bienveillance, ce dont témoignent en particulier les doctorants.

Si des difficultés subsistent en raison des déséquilibres entre les équipes, le défi de construction d'une unité de recherche alliant des axes transversaux réellement productifs et des axes de spécialité identifiés et, souvent, de très grande qualité, a été relevé.

## ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

### PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT D'ÉVALUATION

Le comité d'experts avait assorti son rapport de trois recommandations générales :

- **Opportunité du maintien de quatre équipes internes**, avec des effectifs aussi réduits.

Certes, le nombre d'équipes a été ramené à trois dès lors que les membres de l'IDE ont rejoint l'UMR 5600 Environnement Ville Société (EVS) CNRS (UMR 5600). La question de la faiblesse des effectifs (notamment du CERFF) demeure cependant et l'interrogation sur l'organisation en trois équipes reste entière.

- Nécessité d'un **renforcement de la recherche collective** autour de projets transversaux.

Il faut ici saluer l'effort réalisé par l'unité de structuration de sa démarche collective autour des trois axes transversaux mentionnés précédemment ;

- Remédier à la **faiblesse du nombre de professeurs** dans certaines équipes ;

Celle-ci subsiste malheureusement, malgré les efforts entrepris pour obtenir des postes ; en effet, le CDC entend consolider ses statutaires et il a obtenu le recrutement d'un PR spécialisé en droit constitutionnel. Il est précisé par ailleurs que la demande de recrutement d'au moins un professeur de droit fiscal et d'un enseignant-chercheur en Finances publiques a été relayée par l'EDPL à la section de droit public et devrait être prise en compte sous le prochain contrat.

### CRITÈRE 1 : PRODUITS ET ACTIVITÉS DE LA RECHERCHE

#### A – Production de connaissances et activités concourant au rayonnement et à l'attractivité scientifique

Période du 01/01/2014 au 30/06/2019	EDPL
<b>Journaux / revues</b>	
Articles scientifiques (nombre total)	242
Articles scientifiques en anglais ou dans une autre langue étrangère	9
Articles de synthèse / revues bibliographiques (nombre total)	2
Articles de synthèse / revues bibliographiques en anglais ou dans une autre langue étrangère	7
Autres articles (articles publiés dans des revues professionnelles ou techniques, etc.) (nombre total)	29
Autres articles (articles publiés dans des revues professionnelles ou techniques, etc.) en anglais ou dans une autre langue étrangère	18
Commentaires d'arrêts	203
<b>Ouvrages</b>	
Monographies, éditions critiques, traductions (nombre total)	22
Monographies, éditions critiques, traductions en anglais ou dans une autre langue étrangère	0
Direction et coordination d'ouvrages scientifiques / édition scientifique (nombre total)	7
Direction et coordination d'ouvrages scientifiques / édition scientifique en anglais ou dans une autre langue étrangère	0
Chapitres d'ouvrage (nombre total)	74
Chapitres d'ouvrage en anglais ou dans une autre langue étrangère	6
Thèses éditées	6

<b>Production dans des colloques / congrès, séminaires de recherche</b>	
Éditions d'actes de colloques / congrès	12
Articles publiés dans des actes de colloques / congrès	59
Autres produits présentés dans des colloques / congrès et des séminaires de recherche	87
<b>Produits et outils informatiques</b>	
Logiciels	Sans objet
Bases de données	Sans objet
Outils d'aide à la décision	Sans objet
Cohortes	Sans objet
Corpus	Sans objet
<b>Développements instrumentaux et méthodologiques</b>	
Prototypes et démonstrateurs	sans objet
Plateformes et observatoires	sans objet
<b>Autres produits propres à une discipline</b>	
Créations artistiques théorisées, mises en scène, films	Sans objet
<b>Activités éditoriales</b>	
Participation à des comités éditoriaux (journaux scientifiques, revues, collections, etc.)	18
Direction de collections et de séries	1
<b>Activités d'évaluation</b>	
Évaluation d'articles et d'ouvrages scientifiques (relecture d'articles / reviewing)	27
Évaluation de projets de recherche	22
Évaluation de laboratoires	3
Responsabilités au sein d'instances d'évaluation	2
<b>Contrats de recherche financés par des institutions publiques ou caritatives</b>	
Contrats européens ERC en tant que porteur	0
Contrats européens ERC en tant que partenaire	0
Autres contrats européens en tant que porteur	0
Autres contrats européens en tant que partenaire	0
Contrats nationaux (ANR, PHRC, FUI, INCA, etc.) en tant que porteur	0
Contrats nationaux (ANR, PHRC, FUI, INCA, etc.) en tant que partenaire	0
Contrats avec les collectivités territoriales en tant que porteur	0
Contrats avec les collectivités territoriales en tant que partenaire	0
Contrats financés dans le cadre du PIA en tant que porteur	0
Contrats financés dans le cadre du PIA en tant que partenaire	0

Contrats financés par des associations caritatives et des fondations (ARC, FMR, FRM, etc.) en tant que porteur	0
Contrats financés par des associations caritatives et des fondations (ARC, FMR, FRM, etc.) en tant que partenaire	0
<b>Post-doctorants et chercheurs accueillis</b>	
Post-doctorants (nombre total)	2
Post-doctorants étrangers	2
Chercheurs accueillis (nombre total)	10
Chercheurs étrangers accueillis	305
<b>Indices de reconnaissance</b>	
Prix et/ou distinctions	4
Appartenance à l'IUF	1
Responsabilités dans des sociétés savantes	4
Organisations de colloques / congrès à l'étranger	14
Invitations à des colloques / congrès à l'étranger	63
Séjours dans des laboratoires étrangers	7

### Points forts et possibilités liées au contexte

L'EDPL est une petite unité qui produit abondamment.

Ses publications sont d'un bon, voire très bon niveau, et les membres de l'unité ont une forte participation à des colloques, à des comités éditoriaux.

Le comité d'experts relève une vraie ouverture internationale.

Les axes transversaux constituent vraiment des axes de travail commun qui se déploient à côté des travaux individuels de chacun et des spécialisations disciplinaires des équipes.

Les axes transversaux sont propres à dynamiser une recherche pluri-équipes. Le comité d'expert salue l'initiative d'organiser une forme d'évaluation externe des axes transversaux par deux **rapporteurs extérieurs** (dont au moins un étranger, par exemple belge ou québécois), mais spécialistes de la matière afin de donner un avis sur la pertinence de ces axes. Cet avis sert à éclairer le Conseil scientifique et de gestion, avant qu'il ne propose le maintien ou non de l'axe à l'Assemblée générale.

L'axe de la **protection des libertés** correspond à une véritable sensibilité scientifique des enseignants-chercheurs de l'unité, quelle que soit leur propre spécialisation disciplinaire, ce qui explique qu'il puisse y avoir, à la fois, une production individuelle importante et des travaux collectifs et des manifestations qui s'y rapportent.

**L'axe laïcité et le fait religieux**, vrai succès de l'EDPL, est en grande cohérence avec la politique scientifique de l'Université et avec la structure même de l'EDPL dès lors que ce thème peut intéresser les trois équipes qui la composent.

**L'axe Propriété(s)** est décliné en trois sous-thématiques :

- « Biens et fiscalité », dans laquelle le CERFF est particulièrement impliqué.
- « Nouveaux biens » qui concerne l'évolution des biens publics, de l'immeuble à différentes catégories de biens meubles.
- « Les nouveaux rapports des personnes publiques avec les biens » qui présente un peu moins de publications que les deux précédentes.

L'IEA tient également une chronique « Propriété publique » au JCP A.

Cet axe présente l'avantage d'associer réellement l'IEA et le CERFF.

**Déontologie de la vie publique**. Ce nouvel axe transversal est manifestement porteur d'une réelle dynamique sur laquelle les membres de l'unité sont en pointe ; ils sont bien, en tant qu'universitaires, des témoins actifs de ce développement de la déontologie dans la vie publique.

## Points faibles et risques liés au contexte

De façon générale, l'unité ne dispose d'aucun contrat de recherche financé par des institutions publiques ou caritatives.

On note une répartition très inégale des publications entre les trois équipes : 50 % pour l'IEA, 40 % pour le CDC et 10 % pour le CERFF.

Sur les axes transversaux :

**État de droit / protection des libertés :** Le thème de la protection des libertés peut être qualifié d'« attrape-tout » et permet ainsi aisément d'y raccrocher des publications et activités diverses émanant de membres des différentes équipes ; les publications citées démontrent plus une juxtaposition qu'une véritable démarche collective.

**Droit public des migrations et de l'asile.** Cet axe apparaît, depuis l'origine, très personnalisé, indissociablement lié à l'une des membres de l'unité et l'on ignore dans quelle mesure et comment les autres membres de l'EDPL sont associés aux recherches. En raison de l'indisponibilité pour raisons personnelles de certains membres de l'EDPL impliqués dans ce projet, la participation de l'unité est pour l'instant suspendue.

### Appréciation sur la production le rayonnement et l'attractivité de l'unité

L'unité est particulièrement reconnue dans des champs de recherche identifiés, tels que le droit des propriétés publiques, la déontologie ou la laïcité. La dimension financière et fiscale est beaucoup plus réduite.

La production scientifique est, souvent, d'excellent niveau et quantitativement importante pour une unité de cette taille.

L'unité rayonne incontestablement dans son éco-système.

## B - Interactions avec l'environnement non académique, impacts sur l'économie, la société, la culture, la santé

Période du 01/01/2014 au 30/06/2019	EDPL
<b>Brevets, licences et déclarations d'invention</b>	
Déclarations d'invention	Sans objet
Brevets déposés	Sans objet
Brevets acceptés	Sans objet
Brevets licenciés	Sans objet
<b>Interactions avec les acteurs socio-économiques</b>	
Contrats de R&D avec des industriels	0
Conventions Cifre	3
Créations de laboratoires communs avec une / des entreprise(s)	0
Création de réseaux ou d'unités mixtes technologiques	0
Création d'entreprise, de start-up	0
<b>Activités d'expertise scientifique</b>	
Activités de consultant	2
Participation à des instances d'expertises (type Anses) ou de normalisation	1
Expertise juridique	17

Rapports d'expertises techniques, produits des instances de normalisation	0
<b>Produits destinés au grand public</b>	
Émissions radio, TV, presse écrite	67
Produits de vulgarisation : articles, interviews, éditions, vidéos, produits de médiation scientifique, débats science et société, etc.	75

### Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité se caractérise par une réelle activité en matière d'expertise juridique (CDC et IEA) et de diffusion de produits destinés au grand public (essentiellement le CDC).

L'EDPL entretient des rapports étroits de collaboration avec les acteurs économiques et sociaux.

Le dossier mentionne au titre des objectifs scientifiques la création ou le maintien de liens avec des institutions du tissu socio-économique local, et des universités étrangères, par exemple au Japon ou au Brésil : il s'agit plutôt d'un outil au service des recherches-actions de l'EDPL.

L'EDPL mène en effet un certain nombre d'activités empiriques qui imposent une collaboration régulière avec les partenaires économiques et sociaux (journée de formation, partenariat avec le TA, la CAA de Lyon dans le cadre d'ALYODA et du M2 DPF..) et avec les chercheurs étrangers. De tels liens permettent également de faire en sorte que ces recherches répondent à des besoins sociétaux et de susciter des problématiques originales.

### Points faibles et risques liés au contexte

L'EDPL ne profite pas encore pleinement des opportunités offertes par la MSH, sans doute parce que l'occasion ne lui est pas encore venue, et parce que pour l'instant les thématiques abordées ne correspondent pas aux siennes.

On peut déplorer l'absence de contrats de recherche et seulement deux conventions CIFRE.

### Appréciation sur les interactions de l'unité avec l'environnement non académique les impacts sur l'économie la société la culture la santé

Pour une unité de recherche en droit de cette taille, le niveau d'interactions avec son environnement non académique est tout à fait satisfaisant, s'agissant notamment des rapports avec la juridiction administrative et les partenariats internationaux.

## C – Implication dans la formation par la recherche

Période du 01/01/2014 au 30/06/2019	EDPL
<b>Produits des activités pédagogiques et didactiques</b>	
Ouvrages	15
E-learning, moocs, cours multimédia, etc.	19
<b>Productions scientifiques (articles, ouvrages, etc.) issues des thèses</b>	
Productions scientifiques (articles, ouvrages, etc.) issues des thèses	12
Nombre moyen d'articles par doctorant	2,7
<b>Formation</b>	
Nombre de personnes Habilitées à Diriger des Recherches (HDR)	15
Nombre d'HDR soutenues	3
Doctorants (nombre total)	95
Doctorants bénéficiant d'un contrat spécifique au doctorat	38
Nombre de thèses soutenues	25
Durée moyenne des thèses	70
Stagiaires accueillis (M1, M2)	0
Personnes responsables d'une mention ou d'un parcours de master (nombre total)	6
Personnes responsables d'une mention ou d'un parcours de master à labellisation internationale (Erasmus Mundus p ex.)	1

### Points forts et possibilités liées au contexte

Il faut tout d'abord souligner la cohérence entre l'unité et les masters portés ou pilotés par ses membres.

Le comité d'experts remarque une réelle activité en matière de production pédagogique (une quinzaine d'ouvrages), notamment au CERFF.

On relève également une réelle incitation pour les doctorants à publier, puisque le ratio de 2,7 articles par doctorant est bon.

Le nombre de doctorants est conséquent, même si les données chiffrées, sous réserve de leurs ambiguïtés (voir ci-dessous), montrent un pourcentage important de doctorants financés (40 %), ce qui n'est pas si fréquent dans des unités de recherche en droit.

Il existe un représentant des doctorants, qui agit activement auprès de la direction de l'unité ; les remontées sont assez simples au regard de la qualité des relations interpersonnelles.

Les doctorants sont intégrés dans le processus d'élaboration du budget et dans les choix stratégiques qu'il convient de faire pour eux.

Au-delà des comités de suivi, régis par l'Ecole doctorale, l'EDPL organise des conférences de thèse qui sont assez informelles et organisées de façon irrégulière ; leur but est d'évoquer le fond de la thèse.

Sur les colloques, l'association des jeunes docteurs de Lyon / St-Etienne, dont l'EDPL assume l'essentiel, organise un colloque annuel de très bonne facture ; ce sont des colloques interdisciplinaires financés par l'unité ; des membres de l'unité y participent. Pour les colloques de l'unité, celle-ci cherche à associer les doctorants et les docteurs.

## Points faibles et risques liés au contexte

L'unité comporte 15 titulaires HDR, soit un peu plus de la moitié de l'effectif total. Le flux reste toutefois très modéré (1 soutenance en 2014 et 2 en 2017).

Le dossier mentionne un total de 112 thèses (dossier) ou 95 (tableau) en cours dirigées par 22 directeurs de thèse (même si 2 collègues ont quitté l'unité pour 13 thèses, 6 collègues ne sont pas membres de l'unité pour 21 thèses, 1 collègue est « chercheur associé » pour 5 thèses).

Le comité d'experts compte 73 thèses en cours dirigées par 13 collègues rattachés actuellement et principalement à l'unité, dont 5 dirigent près de 70% des thèses en cours (48).

La durée des thèses est excessive (près de 6 ans en moyenne).

L'organisation régulière de conférences de thèses par l'EDPL vise à compléter les comités de suivi annuels organisés par l'école doctorale qui, selon l'unité, ne constituent pas une formule pleinement satisfaisante pour discuter du fond. La différenciation entre ces deux types de comités, qui font appel à des collègues extérieurs susceptibles d'apporter un autre regard, peut être accentuée.

Les séminaires doctoraux internes à l'EDPL organisés autour d'une personnalité du droit public (i.e. membres du Conseil d'Etat), semblent plutôt intéresser ceux des étudiants qui travaillent en droit et contentieux administratifs.

### Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche de l'unité

L'unité et ses équipes ont manifestement le souci de la qualité du travail et de l'avenir de leurs doctorants ; ceux-ci expriment d'ailleurs leur entière satisfaction et la bienveillance qui caractérise les relations avec les membres de l'unité.

Reste qu'une accélération du rythme de soutenance (de thèse et d'HDR) apparaît hautement souhaitable.

## CRITÈRE 2 : ORGANISATION ET VIE DE L'UNITÉ

Période du 01/01/2014 au 30/06/2019	EDPL
<b>Pilotage, animation et organisation de l'unité</b>	
Existe-t-il un règlement intérieur validé par la ou les tutelles ?	<b>oui</b>
Nombre de réunions du conseil de laboratoire qui régule la vie de l'unité ? (du 01/01/2014 au 30/06/2019)	<b>4 avant 2017 / 12 depuis 2017</b>
Nombre de séminaires internes à l'unité ? (du 01/01/2014 au 30/06/2019)	
Nombre de réunions spécifiques entre les personnels d'appui à la recherche (PAR) et la direction de l'unité ? (du 01/01/2014 au 30/06/2019)	<b>8/an depuis 2017</b>
Existe-t-il un lieu de convivialité au sein de l'unité ?	<b>oui</b>
Existe-t-il une fiche de poste pour chaque personnel d'appui à la recherche (techniciens, ingénieurs, administratifs) au sein de l'unité ?	<b>oui</b>
Existe-t-il un dispositif d'accompagnement pour répondre aux appels à projet au sein de l'unité ?	<b>réunion d'information sur les appels à projet</b>
Existe-t-il une procédure de communication autre que le site WEB propre à l'unité ? (newsletter, etc.) ?	<b>oui (réseaux sociaux)</b>
L'unité alloue-t-elle des moyens pour l'aide à la publication ?	<b>oui</b>
L'unité alloue-t-elle des moyens pour l'aide à la publication en langue étrangère ? (aide à la traduction, copy editing, etc.)	<b>non</b>
Existe-il une politique incitative « Sciences Ouvertes » (dépôt HAL) au sein de l'unité ?	<b>oui</b>
<b>Parité</b>	
Nombre de femmes dans l'unité ?	17
Nombre d'hommes dans l'unité ?	28

Nombre de femmes parmi les enseignants-chercheurs et chercheurs dans l'unité ?	12
Nombre d'hommes parmi les enseignants-chercheurs et chercheurs dans l'unité ?	20
Nombre de femmes aux postes de responsabilité de l'unité (direction, sous-direction de l'unité, direction d'équipe, etc.)	2
Nombre d'hommes aux postes de responsabilité de l'unité (direction, sous-direction de l'unité, direction d'équipe, etc.)	3
<b>Intégrité scientifique</b>	
L'unité met-elle à disposition de ses personnels des cahiers de laboratoire ?	non
L'unité a-t-elle une politique de sensibilisation à l'intégrité scientifique ?	oui
<b>Hygiène et sécurité</b>	
L'unité a-t-elle une politique de formation à l'hygiène et sécurité ?	oui
L'unité a-t-elle une politique de sensibilisation aux risques psycho-sociaux ?	oui
Existe-t-il un registre hygiène et sécurité ?	non
Existe-t-il un document unique remis à jour chaque année ?	non
Nombre d'assistants de prévention (avec arrêté de nomination) ?	0
<b>Développement durable et prise en compte des impacts environnementaux</b>	
Existe-t-il une charte de développement durable ou une section consacrée à ces enjeux dans le règlement intérieur ?	oui
<b>Propriété intellectuelle et intelligence économique</b>	
L'unité est-elle classée ZRR ?	non
L'unité a-t-elle une politique de sensibilisation en termes de protection de données ?	oui
Existe-t-il un référent interne ou externe chargé de la sécurité des systèmes d'information ?	oui
Existe-il un plan de SSI (Sécurité des systèmes d'information) ?	oui

### Points forts et possibilités liées au contexte

Malgré son apparente lourdeur (cf. infra risques), la nouvelle gouvernance semble adéquate : les réunions (de service, du Conseil scientifique, de l'ensemble des membres de l'EDPL) sont fréquentes, efficaces et permettent de dégager des lignes directrices claires, suivies de manifestations concrètes.

Les doctorants y participent pleinement dans une bonne ambiance qui favorise le travail collectif.

L'unité a résolument pris en compte des impératifs tels que la parité (féminisation des statuts ; direction assurée désormais par une collègue féminine), l'intégrité scientifique et la déontologie (désignation d'un référent déontologue), le développement durable et les impacts environnementaux (élaboration d'une charte afin d'éviter le gaspillage et de favoriser le recyclage) ainsi que la propriété intellectuelle et intelligence économique.

Un Comité d'éthique, d'hygiène et de sécurité est mis en place qui s'entoure également du représentant « lutte contre la discrimination, le racisme et l'antisémitisme » et de la représentante doctorante « lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles ».

L'unité a assuré une réelle modernisation de sa communication externe, pour mettre davantage en valeur les produits de la recherche, en mobilisant en particulier les réseaux sociaux (ex. réalisation de vidéos destinées à être diffusées sur des sites tels que youtube ou Daily motion, présentant des programmes de recherche, ouvrages et/ou thèses de ses membres).

## Points faibles et risques liés au contexte

L'organisation de la gouvernance semble lourde puisqu'elle repose sur quatre niveaux de décision : une Assemblée générale qui se réunit au moins trois fois par an ; un organe exécutif, le Conseil scientifique et de gestion composé de la Directrice, du Directeur-adjoint ainsi que des responsables de chacune des équipes internes, auxquels s'ajoutent le Vice-Président à la Recherche, et, selon les points de l'ordre du jour, un représentant des doctorants ; une formation restreinte de ce Conseil scientifique et de gestion, se composant des seuls directeurs/trices, se réunissant deux fois par an, afin de déterminer la politique de recrutement de l'EDPL ; la direction proprement dite.

Le conseil scientifique et de gestion détermine le budget de chaque entité par consensus. En l'état, chaque équipe perçoit le même montant (9500 €), sans rapport donc avec ses effectifs et sa production scientifique.

Enfin, le paysage est, à l'instar d'autres sites en France, passablement bouleversé par les conséquences des processus de fusion d'établissements et de constitution d'établissement cible dans le cadre de l'IDEX.

Cette dynamique pourrait imposer des fusions avec d'autres équipes/unités de recherche de la faculté de droit, en ignorant les *Summa divisio* droit public / droit privé ou droit interne / droit international et européen.

S'agissant des perspectives d'avenir, les recrutements seront décidés dans le cadre du Pôle Formation Recherche de la future université cible et ne feront donc pas l'objet de négociations entre les disciplines de l'Université mais au sein même de la Faculté de droit.

A noter enfin que l'unité regrette de n'être pas toujours être identifiée en raison de son champ d'expertise et envisage ainsi de se transformer progressivement en "Observatoire de l'action publique" : s'agit-il uniquement d'un changement de dénomination, répondant à un impératif de communication ou cela correspond-il à un changement dans les orientations de l'unité ?

### Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

L'organisation (spécialités individuelles / disciplinaires / travail collectif) donne une impression de lourdeur malgré un fonctionnement basé sur la bienveillance.

Les équipes, notamment le CERFF et l'IEA, sont anciennes, bénéficient d'un historique et d'une reconnaissance sur le site lyonnais et au-delà.

## CRITÈRE 3 : PROJET ET STRATÉGIE À CINQ ANS DE L'UNITÉ

	Objectifs	Réalisations attendues (si possible chiffrées)
<b>Critère 1 : PRODUITS ET ACTIVITÉS DE LA RECHERCHE</b>		
<b>Production de connaissances et activités concourant au rayonnement et à l'attractivité scientifiques</b>		
Journaux / revues Ouvrages Production dans des colloques / congrès, séminaires de recherche Produits et outils informatiques Développements instrumentaux et méthodologiques Autres produits propres à une discipline Activités éditoriales Activités d'évaluation Contrats de recherche financés par des institutions publiques ou caritatives Accueil de post-doctorants et de chercheurs Indices de reconnaissance	Positionner l'unité au meilleur niveau, dans son domaine, sur le plan international, en accroissant la part de revues internationales de haut niveau dans lesquelles publie l'UR.	Entre 25 et 50 % des articles devront être publiés dans des revues du premier quartile (bases Scimago ou WoS, etc.)
<b>Interaction avec l'environnement, impacts sur l'économie, la société, la culture, la santé</b>		
Brevets, licences et déclarations d'invention Interactions avec les acteurs socio-économiques Activités d'expertise scientifique Actions vers le grand public	Participer au transfert de connaissance vers le grand public	Mise en œuvre d'opérations science-société (participation annuelle à la

		fête de la science, organisation de cafés scientifiques, etc.)
<b>Implication dans la formation par la recherche</b>		
Produits des activités pédagogiques et didactiques Productions scientifiques (articles, ouvrages, etc.) issues de thèses Formation (HDR, doctorants, etc.)	Augmenter le nombre de titulaires d'HDR, avec une politique incitative.	X HDR soutenues dans les 5 prochaines années.
<b>Critère 2 : ORGANISATION ET VIE DE L'UNITÉ</b>		
Pilotage, animation et organisation Parité Intégrité scientifique Hygiène et sécurité Développement durable et prise en compte des impacts environnementaux Propriété intellectuelle et intelligence économique	Sensibilisation à l'intégrité scientifique.  Augmenter la sécurité des données et des équipements.	Mise en place d'un module de formation ouvert aux doctorants et personnels de l'unité.  Mise en place d'un système de restriction d'accès à certaines zones du bâtiment.

### Points forts et possibilités liées au contexte

On ne peut qu'approuver le projet de porter et apporter encore davantage de réponses à des appels d'offres et en diversifier les porteurs.

Au-delà de la logique de continuité qui caractérise la stratégie de l'unité, un nouveau projet émerge : une chaire sur l'entreprise publique tout à la fois pour répondre aux demandes d'expertise juridique et dégager des moyens pour financer des recherches d'ordre plus académique.

L'observatoire de l'action publique, en gestation, doit permettre une meilleure intégration des magistrats et constituer un lien entre recherche fondamentale et expertise.

Dans le but de multiplier les soutenances d'habilitation à diriger les recherches (une seule soutenance d'habilitation à diriger les recherches dans le présent contrat), l'unité a créé une préparation à l'HDR.

### Points faibles et risques liés au contexte

Le document d'auto-évaluation, dans sa partie intitulée « Projet et stratégie à 5 ans » comporte une analyse SWOT bien faite, mais dont on peine à trouver le lien avec la stratégie à venir puisqu'elle porte, pour l'essentiel, un regard sur le bilan sans intégrer le projet.

La stratégie de l'EDPL ne repose pas sur la proposition de projets en rupture avec ce qui est d'ores et déjà réalisé mais vise à perpétuer les évolutions mises en œuvre sous le contrat précédent. La stratégie à 5 ans s'assimile ainsi essentiellement à la continuité.

Le comité d'experts comprend parfaitement la volonté de l'unité de dégager des sources de financement par des travaux d'expertise au profit d'une démarche de recherche plus académique. Il existe néanmoins un risque de forte mobilisation des ressources (limitées) de l'unité au détriment de l'activité scientifique proprement dite.

Les transformations impliquées par l'évolution de l'éco-système lyonnais (IDEX, Université cible) doivent être prises au sérieux, au même titre que les perspectives d'élargissement du nombre de membres "statutaires" de l'unité.

L'inégalité entre les équipes, avec, notamment, la question du CERFF, reste un point noir car la stratégie de l'unité semble se limiter à la question des effectifs (deux postes demandés).

## Appréciation sur le projet et la stratégie à cinq ans de l'unité

L'EDPL a pris des initiatives pertinentes (réponses à des appels d'offres, création d'une préparation à l'HDR). Le comité d'experts entend la volonté de l'unité de poursuivre une stratégie efficace démarrée au cours du précédent contrat.

La continuité ne peut cependant tenir lieu de projet.

De vrais défis (impact de l'évolution de l'éco-système, effectifs) semblent sous-estimés.

## RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

### A – Recommandations concernant les produits et activités de la recherche de l'unité

L'unité devrait continuer à déployer des efforts pour obtenir des contrats de recherche financés par des institutions publiques ou caritatives.

Il convient d'éviter le risque de trop investir dans des activités qui se rapprochent plus de l'expertise que de la recherche.

La répartition des publications entre les trois équipes doit être rééquilibrée.

Le thème « Etat de droit / protection des libertés » doit démontrer sa cohérence interne et son originalité.

L'unité doit en outre fixer sa stratégie s'agissant de l'axe « Droit public des migrations et de l'asile ».

L'axe « Propriétés » pourra être développé car il fait apparaître un potentiel scientifique réel.

Enfin, le thème de la déontologie, pour porteur qu'il soit, doit renforcer sa dimension proprement académique.

### B – Recommandations concernant l'organisation et la vie de l'unité

La gouvernance mériterait d'être simplifiée, quatre niveaux de décision paraissant une structuration bien lourde pour une unité de cette taille.

L'unité est invitée à réfléchir à une allocation des moyens aux équipes proportionnelle à leur activité scientifique réelle et leur contribution à la démarche collective.

L'unité doit rester vigilante sur l'évolution du paysage académique local et doit se donner les moyens d'obtenir les postes d'enseignants chercheurs dont elle a besoin pour assurer son développement.

### C – Recommandations concernant le projet et la stratégie à cinq ans de l'unité

La continuité ne peut tenir lieu, à elle seule, de stratégie et l'unité doit réfléchir à l'adéquation entre ses ambitions et les moyens dont elle dispose.

Il convient de veiller à ce que les projets (Observatoire de la vie publique / Déontologie / Chaire de l'entreprise publique) n'aient pas pour effet de trop fortement mobiliser les énergies et les ressources (limitées) de l'unité au détriment de l'activité scientifique proprement dite.

Enfin, l'EDPL devrait mener une réflexion sur l'inégalité entre les équipes. Notamment, la question du CERFF reste un point noir car la stratégie de l'unité semble se limiter à la question des effectifs.

# ANALYSE ÉQUIPE PAR ÉQUIPE

## ÉQUIPE 1- le Centre de Droit Constitutionnel (CDC)

### NOM DU RESPONSABLE DE L'ÉQUIPE 1

M. David Mongoin

### THÉMATIQUE DE L'ÉQUIPE 1

Le CDC s'intéresse aux thématiques générales du droit constitutionnel, souvent en relation directe avec l'actualité.

Plus précisément, les principaux thèmes de recherche du CDC sont :

- l'objet du droit constitutionnel (thème particulièrement étudié au cours de la période évaluée). Il s'agit d'un sous-axe de l'Etat de droit qui paradoxalement fait intervenir les trois équipes internes, et non pas seulement le Centre de Droit Constitutionnel, surtout depuis le développement de la question prioritaire de constitutionnalité qui a « constitutionnalisé » les autres branches du droit et incité l'ensemble des disciplines à s'interroger sur l'objet du droit constitutionnel.
- le droit gouvernemental ;
- les enjeux contemporains du droit constitutionnel.

### PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT POUR L'ÉQUIPE 1

La 1<sup>ère</sup> recommandation suggérait de revoir la répartition des tâches administratives et académiques qui apparaissaient trop concentrées dans les mains du directeur. Or, le fonctionnement du Centre a évolué. Ses activités sont débattues collectivement. Elles sont accomplies, dans une certaine mesure, par des membres différents (ex. colloques ou direction de thèse).

La 2<sup>ème</sup> recommandation visait à renforcer l'attractivité de l'équipe pour augmenter le nombre de doctorants et de thèses soutenues ». Sur ce dernier point, on ne note pas d'amélioration : sur la période évaluée, une seule thèse a été soutenue, ce qui s'explique, en partie, par quatre abandons. Toutefois, le nombre de doctorants a fortement augmenté pour s'établir à 16, ce qui laisse présager un plus grand nombre de soutenances.

La 3<sup>ème</sup> recommandation portait sur la mise « en place d'une politique de recherche et de publications collectives impliquant tous les enseignants-chercheurs de l'équipe ». Elle a été entendue. S'agissant des activités spécifiques de recherche du CDC, divers colloques ou journées d'études ont vu participer nombre de membres du CDC. Au-delà même des activités de recherche spécifiques du Centre, la publication d'un ouvrage collectif (La Constitution de la Cinquième République : 60 ans d'application (1958-2018) Paris, Lextenso, 2018), témoigne de la volonté d'impliquer les membres du CDC et plus largement de l'EDPL, dans une entreprise collective de publication.

## EFFECTIFS DE L'ÉQUIPE 1

<b>E1 : Centre de droit constitutionnel (CDC)</b>		
<b>Personnels en activité</b>	<b>Nombre au 30/06/2019</b>	<b>Nombre au 01/01/2021</b>
Professeurs et assimilés	3	3
Maîtres de conférences et assimilés	4	4
Directeurs de recherche et assimilés		
Chargés de recherche et assimilés		
Conservateurs, cadres scientifiques EPIC, fondations, industries...		
Professeurs du secondaire détachés dans le supérieur		
ITA-BIATSS, autres personnels cadre et non cadre EPIC...	0	0
<b>Sous-total personnels permanents en activité</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
Enseignants-chercheurs non titulaires, émérites et autres	8	8
Chercheurs non titulaires, émérites et autres (excepté doctorants)		
Doctorants	3	3
Autres personnels non titulaires		
<b>Sous-total personnels non titulaires, émérites et autres</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
<b>Total personnels</b>	<b>18</b>	<b>7</b>

## CRITÈRE 1 : PRODUITS ET ACTIVITÉS DE LA RECHERCHE DE L'ÉQUIPE 1

### A - Production de connaissances, activités et collaborations académiques concourant au rayonnement et à l'attractivité scientifique

Période du 01/01/2014 au 30/06/2019	Équipe 1
	<b>CDC</b>
<b>Journaux / revues</b>	
Articles scientifiques (nombre total)	102
Articles scientifiques en anglais ou dans une autre langue étrangère	7
Articles de synthèse / revues bibliographiques (nombre total)	2
Articles de synthèse / revues bibliographiques en anglais ou dans une autre langue étrangère	1
Autres articles (articles publiés dans des revues professionnelles ou techniques, etc.) (nombre total)	1
Autres articles (articles publiés dans des revues professionnelles ou techniques, etc.) en anglais ou dans une autre langue étrangère	0
Commentaires d'arrêts	37
<b>Ouvrages</b>	
Monographies, éditions critiques, traductions (nombre total)	9
Monographies, éditions critiques, traductions en anglais ou dans une autre langue étrangère	0
Direction et coordination d'ouvrages scientifiques / édition scientifique (nombre total)	2
Direction et coordination d'ouvrages scientifiques / édition scientifique en anglais ou dans une autre langue étrangère	0
Chapitres d'ouvrage (nombre total)	24
Chapitres d'ouvrage en anglais ou dans une autre langue étrangère	4
Thèses éditées	0
<b>Production dans des colloques / congrès, séminaires de recherche</b>	
Éditions d'actes de colloques / congrès	7
Articles publiés dans des actes de colloques / congrès	12
Autres produits présentés dans des colloques / congrès et des séminaires de recherche	40
<b>Produits et outils informatiques</b>	
Logiciels	Sans objet
Bases de données	Sans objet
Outils d'aide à la décision	Sans objet
Cohortes	Sans objet
Corpus (/)	Sans objet

<b>Développements instrumentaux et méthodologiques</b>	
Prototypes et démonstrateurs	sans objet
Plateformes et observatoires	sans objet
<b>Autres produits propres à une discipline</b>	
Créations artistiques théorisées, mises en scène, films	sans objet
<b>Activités éditoriales</b>	
Participation à des comités éditoriaux (journaux scientifiques, revues, collections, etc.)	10
Direction de collections et de séries	1
<b>Activités d'évaluation</b>	
Évaluation d'articles et d'ouvrages scientifiques (relecture d'articles / reviewing)	15
Évaluation de projets de recherche	22
Évaluation de laboratoires	0
Responsabilités au sein d'instances d'évaluation	2
<b>Contrats de recherche financés par des institutions publiques ou caritatives</b>	
Contrats européens ERC en tant que porteur	15
Contrats européens ERC en tant que partenaire	22
Autres contrats européens en tant que porteur	0
Autres contrats européens en tant que partenaire	2
Contrats nationaux (ANR, PHRC, FUI, INCA, etc.) en tant que porteur	15
Contrats nationaux (ANR, PHRC, FUI, INCA, etc.) en tant que partenaire	22
Contrats avec les collectivités territoriales en tant que porteur	0
Contrats avec les collectivités territoriales en tant que partenaire	2
Contrats financés dans le cadre du PIA en tant que porteur	15
Contrats financés dans le cadre du PIA en tant que partenaire	22
Contrats financés par des associations caritatives et des fondations (ARC, FMR, FRM, etc.) en tant que porteur	0
Contrats financés par des associations caritatives et des fondations (ARC, FMR, FRM, etc.) en tant que partenaire	2
<b>Post-doctorants et chercheurs accueillis</b>	
Post-doctorants (nombre total)	2
Post-doctorants étrangers	2
Chercheurs accueillis (nombre total)	1
Chercheurs étrangers accueillis	4
<b>Indices de reconnaissance</b>	
Prix et/ou distinctions	2
Appartenance à l'IUF	1
Responsabilités dans des sociétés savantes	4

Organisations de colloques / congrès à l'étranger	4
Invitations à des colloques / congrès à l'étranger	51
Séjours dans des laboratoires étrangers	4

### Points forts et possibilités liées au contexte

Le précédent rapport d'évaluation regrettait que « l'activité globale du CDC fût « réduite » et inégalement répartie entre ses membres.

Sur le premier point, il est incontestable que la situation s'est bien améliorée. Rapportée au nombre de ses membres, l'activité du CDC est quantitativement importante, qu'il s'agisse des publications individuelles ou des publications collectives (actes de colloques). La qualité des travaux est généralement reconnue.

Sur le second point, le progrès est également réel. Tous les membres du CDC sont activement engagés dans la publication de résultats de recherche. Le développement des recherches et publications collectives y contribue assurément.

Le CDC participe activement aux travaux de l'Association française de droit constitutionnel (deux colloques organisés dans ce cadre).

Le CDC conduit également une politique d'échanges internationaux active, prioritairement avec le Brésil et le Canada (ce qui rejoint une zone géographique privilégiée par la politique de l'Université Lyon 3). Cette politique se manifeste de diverses façons : accueil de chercheurs étrangers, séjours de membres du CDC dans des universités étrangères, incitation et aide à la participation de doctorants à des manifestations scientifiques à l'étranger (p. ex, participation d'un doctorant au congrès mondial de droit constitutionnel de Séoul en juin 2018).

### Points faibles et risques liés au contexte

Même si elle est moindre que précédemment, la concentration des publications demeure une réalité du CDC.

#### Appréciation sur la production le rayonnement et l'attractivité

La situation, par rapport à celle décrite par le précédent rapport d'évaluation, s'est nettement améliorée. Le CDC apparaît comme une équipe active, reconnue au plan national (travaux dans le cadre de l'Association française de droit constitutionnel) et qui a le souci d'un développement international. Son attractivité à l'égard des jeunes chercheurs apparaît en voie d'amélioration.

### B - Interactions avec l'environnement non académique, impacts sur l'économie, la société, la culture, la santé

Période du 01/01/2014 au 30/06/2019	Équipe 1
	CDC
<b>Brevets, licences et déclarations d'invention</b>	
Déclarations d'invention	Sans objet
Brevets déposés	Sans objet
Brevets acceptés	Sans objet
Brevets licenciés	Sans objet
<b>Interactions avec les acteurs socio-économiques</b>	
Contrats de R&D avec des industriels	0

Conventions Cifre	0
Créations de laboratoires communs avec une / des entreprise(s)	0
Création de réseaux ou d'unités mixtes technologiques	0
Création d'entreprise, de start-up	0
<b>Activités d'expertise scientifique</b>	
Activités de consultant	0
Participation à des instances d'expertises (type Anses) ou de normalisation	0
Expertise juridique	8
Rapports d'expertises techniques, produits des instances de normalisation	0
<b>Produits destinés au grand public</b>	
Émissions radio, TV, presse écrite	61
Produits de vulgarisation : articles, interviews, éditions, vidéos, produits de médiation scientifique, débats science et société, etc.	65

### Points forts et possibilités liées au contexte

Le CDC s'est efforcé de nouer des relations avec les professionnels du droit. C'est ainsi que la journée d'études organisé avec l'IEJ de l'Université Lyon 3 sur les enjeux actuels de la QPC a associé des universitaires et des praticiens.

Il entretient également des rapports privilégiés avec la Haute autorité pour la transparence de la vie publique qui, notamment, le sollicite pour des expertises.

### Points faibles et risques liés au contexte

Les thèmes privilégiés par le CDC (tels que, notamment, l'objet du droit constitutionnel) ne sont pas de nature à générer de nombreuses interactions avec l'environnement non académique.

#### Appréciation sur les interactions avec l'environnement, les impacts sur l'économie, la société, la culture, la santé

Ces interactions demeurent assez limitées. Cela tient aux orientations générales du CDC, qui font une part importante à la « recherche fondamentale » et aux rapports internationaux (ce qui est assurément une autre forme d'ouverture vers l'extérieur).

## C – Implication dans la formation par la recherche

Période du 01/01/2014 au 30/06/2019	Équipe 1
	<b>CDC</b>
<b>Produits des activités pédagogiques et didactiques</b>	
Ouvrages	3
E-learning, moocs, cours multimédia, etc.	0
<b>Productions scientifiques (articles, ouvrages, etc.) issues des thèses</b>	
Productions scientifiques (articles, ouvrages, etc.) issues des thèses	5
Nombre moyen d'articles par doctorant	0
<b>Formation</b>	
Nombre de personnes Habilitées à Diriger des Recherches (HDR)	5
Nombre d'HDR soutenues	2
Doctorants (nombre total)	27
Doctorants bénéficiant d'un contrat spécifique au doctorat	10
Nombre de thèses soutenues	4
Durée moyenne des thèses	69
Stagiaires accueillis (M1, M2)	0
Personnes responsables d'une mention ou d'un parcours de master (nombre total)	2
Personnes responsables d'une mention ou d'un parcours de master à labellisation internationale (Erasmus Mundus p ex.)	0

### Points forts et possibilités liées au contexte

Grâce à sa politique internationale active, le CDC ouvre aux doctorants qui y sont rattachés la chance de sortir d'un contexte purement français.

L'organisation du Congrès annuel de l'AFDC et celle du colloque de la jeune recherche de la même association attestent l'attention soutenue du CDC à l'égard de la production de recherches durant les années doctorales.

L'activité de publication des doctorants doit être encouragée.

### Points faibles et risques liés au contexte

Le nombre de soutenances de thèse demeure très faible (une seule soutenance sur la période évaluée).

La croissance du nombre de doctorants devrait permettre d'améliorer la situation dans les années à venir (deux soutenances prévues dès 2020).

Il est également à noter que les directions de thèses ne sont plus concentrées entre les mains « de deux professeurs dont le responsable de l'équipe » (point faible relevé lors de la dernière évaluation),

Aucune HDR n'a été soutenue durant la période évaluée. L'équipe s'efforce toutefois de créer les conditions propices à une telle démarche. Les MCF du CDC sont d'ailleurs quasiment tous inscrits à la « prépa HDR » organisée par l'EDPL.

## Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Les doctorants sont pleinement associés aux activités du CDC. Cependant, dans l'état actuel des choses, au regard, notamment, de la quasi-absence de soutenance de thèse et de l'absence de soutenance de HDR, la formation par la recherche est incontestablement le point faible du CDC. L'augmentation du nombre de doctorants laisse espérer des jours meilleurs.

Pour les soutenances de HDR, c'est sans doute plus incertain dans la mesure où, comme le souligne le CDC, la préparation de l'HDR par les membres d'une équipe de recherche ne dépend pas uniquement de l'institution, mais aussi, de la volonté et souvent aussi du temps disponible des personnes souhaitant la passer.

## CRITÈRE 2 : ORGANISATION ET VIE DE L'ÉQUIPE 1

Période du 01/01/2014 au 30/06/2019	Équipe 1
	CDC
<b>Pilotage, animation et organisation de l'équipe</b>	
Nombre de séminaires internes à l'équipe ? (du 01/01/2014 au 30/06/2019)	NR
Nombre de réunions spécifiques entre les personnels d'appui à la recherche (PAR) et la direction de l'équipe ? (du 01/01/2014 au 30/06/2019)	8/an depuis 2017
Existe-t-il un lieu de convivialité au sein de l'équipe ?	Oui
Existe-t-il une procédure de communication autre que le site WEB propre à l'équipe (newsletter, etc.) ?	Oui (réseaux sociaux)
<b>Parité</b>	
Nombre de femmes dans l'équipe ?	8
Nombre d'hommes dans l'équipe ?	11
Nombre de femmes parmi les enseignants-chercheurs et chercheurs dans l'équipe ?	6
Nombre d'hommes parmi les enseignants-chercheurs et chercheurs dans l'équipe ?	9

### Points forts et possibilités liées au contexte

En termes de parité, la situation du CDC est plutôt satisfaisante.

Au vu du nombre des réunions entre les personnels d'appui à la recherche et la direction de l'équipe (en tout cas depuis 2017), la collaboration entre les deux, qui est évidemment importante pour le bon fonctionnement d'une unité, apparaît satisfaisante. Cela contribue à expliquer l'assez grand nombre de manifestations organisées par le CDC, y compris à dimension internationale (dont l'organisation présente un degré supplémentaire de complexité).

Concernant le fonctionnement du CDC, le précédent rapport d'évaluation avait relevé qu'« il conviendrait de repenser les responsabilités des tâches administratives et académiques pour éviter d'avoir le sentiment au demeurant réel que tout repose sur le responsable de l'équipe ». Le fonctionnement réel du CDC a depuis évolué dans un sens plus collectif. Il se réunit au moins deux fois l'an, voire davantage selon les nécessités, sur un ordre du jour fixé par le directeur du Centre. La date de la réunion étant annoncée largement en avance, chaque membre du Centre peut demander à insérer un point particulier à l'ordre du jour. Lors de la réunion, la parole étant libre, les propositions émanent dans les faits de tous les membres, même si la direction a un rôle plus important d'impulsion. Les activités du Centre sont évoquées en commun lors de ces réunions avec répartition du travail à effectuer. Les réunions du Centre font l'objet d'un compte-rendu, rédigé par le directeur, et envoyé à l'intégralité de ses membres. Tout cela témoigne d'une évolution positive.

## Points faibles et risques liés au contexte

Il n'apparaît pas dans les statuts que le directeur du CDC doive être assisté d'un directeur adjoint. Même si l'équipe est assez restreinte, cela serait utile, cette direction adjointe pouvant être confiée avantagement à un MCF.

### Appréciation sur l'organisation et la vie de l'équipe

Sous la réserve mentionnée précédemment, la vie interne du CDC paraît caractérisée par une assez grande harmonie.

Les doctorants, en particulier, témoignent de cette heureuse ambiance et, notamment, des bonnes relations qu'ils entretiennent avec la direction comme, plus généralement, avec les enseignants-chercheurs.

## CRITÈRE 3 : PROJET ET STRATÉGIE À CINQ ANS DE L'ÉQUIPE 1

### Points forts et possibilités liées au contexte

La stratégie du CDC est cohérente avec celle de l'EDPL. Les deux premiers éléments (approfondir et croiser les actes existants) correspondent à une préoccupation légitime de continuité. Un troisième élément vise à proposer de nouveaux axes, notamment "Étrangers et droit constitutionnel".

Le CDC entend consolider ses effectifs statutaires (un PR spécialisé en droit constitutionnel a été obtenu en 2020).

Sur le plan scientifique, l'ambition est de consolider la position du CDC comme centre de recherche en droit constitutionnel, en conservant son ancrage avec ses partenaires (AFDC notamment) et en développant ses réseaux avec d'autres équipes, notamment étrangères. Un second aspect vise à remédier à un point faible (le caractère assez limité des interactions avec l'environnement). Le CDC entend ainsi promouvoir et développer les liens avec les collectivités territoriales en proposant une expertise en droit constitutionnel et électoral local / déontologie des élus et des fonctionnaires locaux.

Le comité d'experts note que le CDC prend en compte les perspectives de fusion des établissements. Il ambitionne de servir de support pour l'étude des phénomènes constitutionnels et politiques au sein de la nouvelle Université de Lyon. Il entend notamment peser sur la refonte des maquettes pédagogiques en proposant des formations qui s'intéresseront à la question du politique et viseront à ouvrir l'apprentissage du droit public aux regards croisés.

### Points faibles et risques liés au contexte

Un premier point concerne la gouvernance. Il a fallu à la nouvelle équipe de direction une année pour déterminer, en concertation avec les membres de l'EDPL, quelle serait la stratégie de recherche adoptée afin, d'une part, de dynamiser les axes de recherche existants (pour s'inscrire dans la continuité de la précédente équipe qui avait déjà réalisé un travail important de renforcement du travail collectif) et, d'autre part, de déterminer quelles nouvelles sous-thématiques de recherche seraient expérimentées (en recensant les projets collectifs suscitant le plus d'enthousiasme).

Pour le CDC en particulier, comme pour l'EDPL en général, les perspectives issues du processus de fusion des établissements et de la mise en œuvre de l>IDEX sont grosses d'incertitudes sur l'avenir. Ces incertitudes ne concernent pas seulement le terrain des formations, que la stratégie du CDC envisage pourtant à titre exclusif, ce qui paraît curieux.

### Appréciation sur le projet et la stratégie à cinq ans

Le comité d'experts est frappé par la richesse et la cohérence du projet du CDC.

Toutefois, même avec le renfort d'un PR supplémentaire, on peut se demander si le CDC aura les moyens d'ambitions fort vastes et entre lesquelles il existe parfois une certaine tension (notamment entre la recherche fondamentale et l'expertise apportée aux collectivités locales).

## RECOMMANDATIONS À L'ÉQUIPE 1

### **A – Recommandations concernant les produits et activités de la recherche de l'équipe 1**

Il est souhaitable que le développement des recherches et publications collectives, déjà bien engagé, soit poursuivi.

Un augmentation du nombre de soutenance de thèses et de soutenances de HDR doit être encouragée.

### **B – Recommandations concernant l'organisation et la vie de l'équipe 1**

L'harmonie qui règne au sein du CDC doit être maintenue et préservée.

Il convient de maintenir le poste de directeur-adjoint, dévolu de préférence à un MCF.

### **C – Recommandations concernant le projet et la stratégie à cinq ans de l'équipe 1**

Il est souhaitable de ne pas s'assigner des objectifs trop nombreux et trop divers au regard des moyens disponibles. De ce point de vue, un certain resserement de la stratégie peut être recommandé.

L'anticipation des effets d'une éventuelle fusion d'établissements sur le terrain de la recherche proprement dite (et non sur les seules formations) devrait avoir une place plus importante dans la stratégie pour les cinq années à venir.

## ÉQUIPE 2 : Centre d'études et de Recherches Financières et Fiscales (CERFF)

### NOM DU RESPONSABLE DE L'ÉQUIPE 2

M. Jean Luc Pierre

### THÉMATIQUE DE L'ÉQUIPE 2

❖ **Droit fiscal** : évolution de la fiscalité dans le cadre de la mondialisation des échanges ; procédures fiscales ; fiscalité directe de l'entreprise ; délocalisations et droit fiscal ; fiscalité des structures d'entreprises.

❖ **Finances publiques** : enjeux des finances locales, gestion financière publique : enjeu, méthodes et perspectives.

Un certain nombre des travaux du CERFF s'inscrivent dans les thématiques de l'Unité : Etat de droit (fiscalité contemporaine et l'Etat de droit) ; Propriétés (fiscalité de l'entreprise ; gestion patrimoniale des collectivités locales) ; Laïcité qui mobilise aussi des membres du CERFF. Les travaux menés sur la transparence et la bonne gestion dans les finances publiques s'inscrivent dans l'axe Déontologie de la vie publique.

### PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT POUR L'ÉQUIPE 2

Le précédent rapport d'évaluation comportait deux recommandations principales :

- Etoffer l'équipe en nombre mais aussi rééquilibrer le rapport MCF/PR au sein des enseignants-chercheurs ; cette recommandation n'a été suivie d'aucun effet dans la mesure où les effectifs du CERFF ont continué à diminuer ;
- Prévoir le plus rapidement possible le passage de témoin entre l'actuel directeur et son successeur : le comité soulignait à l'époque que la direction de l'équipe restait inchangée.

## EFFECTIFS DE L'ÉQUIPE 2

<b>E3 : Centre d'études et de recherches financières et fiscales (CERFF)</b>		
<b>Personnels en activité</b>	<b>Nombre au 30/06/2019</b>	<b>Nombre au 01/01/2021</b>
Professeurs et assimilés	1	2 (à minima sans compter les postes ouverts par la section 01)
Maîtres de conférences et assimilés	3	
Directeurs de recherche et assimilés		
Chargés de recherche et assimilés		
Conservateurs, cadres scientifiques EPIC, fondations, industries...		
Professeurs du secondaire détachés dans le supérieur		
ITA-BIATSS, autres personnels cadre et non cadre EPIC...	0	
<b>Sous-total personnels permanents en activité</b>	<b>4</b>	<b>5 (prévision a minima)</b>
Enseignants-chercheurs non titulaires, émérites et autres		<b>4 (prévision a minima)</b>
Chercheurs non titulaires, émérites et autres (excepté doctorants)		
Doctorants	19	19 a minima
Autres personnels non titulaires		
<b>Sous-total personnels non titulaires, émérites et autres</b>	<b>25</b>	<b>23</b>
<b>Total personnels</b>	<b>29</b>	<b>28</b>

## CRITÈRE 1 : PRODUITS ET ACTIVITÉS DE LA RECHERCHE DE L'ÉQUIPE 2

**A - Production de connaissances, activités et collaborations académiques concourant au rayonnement et à l'attractivité scientifique**

Période du 01/01/2014 au 30/06/2019	Équipe 3
	<b>CERFF</b>
<b>Journaux / revues</b>	
Articles scientifiques (nombre total)	27
Articles scientifiques en anglais ou dans une autre langue étrangère	2
Articles de synthèse / revues bibliographiques (nombre total)	0
Articles de synthèse / revues bibliographiques en anglais ou dans une autre langue étrangère	0
Autres articles (articles publiés dans des revues professionnelles ou techniques, etc.) (nombre total)	5
Autres articles (articles publiés dans des revues professionnelles ou techniques, etc.) en anglais ou dans une autre langue étrangère	0
Commentaires d'arrêtés	10
<b>Ouvrages</b>	
Monographies, éditions critiques, traductions (nombre total)	0
Monographies, éditions critiques, traductions en anglais ou dans une autre langue étrangère	0
Direction et coordination d'ouvrages scientifiques / édition scientifique (nombre total)	3
Direction et coordination d'ouvrages scientifiques / édition scientifique en anglais ou dans une autre langue étrangère	0
Chapitres d'ouvrage (nombre total)	18
Chapitres d'ouvrage en anglais ou dans une autre langue étrangère	2
Thèses éditées	0
<b>Production dans des colloques / congrès, séminaires de recherche</b>	
Éditions d'actes de colloques / congrès	3
Articles publiés dans des actes de colloques / congrès	19
Autres produits présentés dans des colloques / congrès et des séminaires de recherche	19
<b>Produits et outils informatiques</b>	
Logiciels	Sans objet
Bases de données	Sans objet
Outils d'aide à la décision	Sans objet
Cohortes	Sans objet
Corpus	Sans objet

<b>Développements instrumentaux et méthodologiques</b>	
Prototypes et démonstrateurs	sans objet
Plateformes et observatoires	sans objet
<b>Autres produits propres à une discipline</b>	
Créations artistiques théorisées, mises en scène, films	sans objet
<b>Activités éditoriales</b>	
Participation à des comités éditoriaux (journaux scientifiques, revues, collections, etc.)	2
Direction de collections et de séries	0
<b>Activités d'évaluation</b>	
Évaluation d'articles et d'ouvrages scientifiques (relecture d'articles / reviewing)	1
Évaluation de projets de recherche	0
Évaluation de laboratoires	0
Responsabilités au sein d'instances d'évaluation	0
<b>Contrats de recherche financés par des institutions publiques ou caritatives</b>	
Contrats européens ERC en tant que porteur	0
Contrats européens ERC en tant que partenaire	0
Autres contrats européens en tant que porteur	0
Autres contrats européens en tant que partenaire	0
Contrats nationaux (ANR, PHRC, FUI, INCA, etc.) en tant que porteur	0
Contrats nationaux (ANR, PHRC, FUI, INCA, etc.) en tant que partenaire	0
Contrats avec les collectivités territoriales en tant que porteur	0
Contrats avec les collectivités territoriales en tant que partenaire	0
Contrats financés dans le cadre du PIA en tant que porteur	0
Contrats financés dans le cadre du PIA en tant que partenaire	0
Contrats financés par des associations caritatives et des fondations (ARC, FMR, FRM, etc.) en tant que porteur	0
Contrats financés par des associations caritatives et des fondations (ARC, FMR, FRM, etc.) en tant que partenaire	0
<b>Post-doctorants et chercheurs accueillis</b>	
Post-doctorants (nombre total)	0
Post-doctorants étrangers	0
Chercheurs accueillis (nombre total)	3
Chercheurs étrangers accueillis	1
<b>Indices de reconnaissance</b>	
Prix et/ou distinctions	0
Appartenance à l'IUF	0
Responsabilités dans des sociétés savantes	0

Organisations de colloques / congrès à l'étranger	1
Invitations à des colloques / congrès à l'étranger	6
Séjours dans des laboratoires étrangers	2

### Points forts et possibilités liées au contexte

Le CERFF est une équipe de taille plus réduite que les autres équipes internes de l'EDPL, mais cela ne l'empêche pas d'avoir une activité scientifique prolifique, de qualité, reconnue tant nationalement qu'internationalement.

Il existe une assez grande cohésion dans l'équipe, notamment entre "fiscalistes" et "financiers".

A noter que des membres du CERFF coordonnent l'axe « État de droit » et l'axe « Propriété ».

L'ouverture à l'international des membres du CERFF est effective et il convient de la faire prospérer, même si cette ouverture semble plutôt individuelle.

De même des liens étroits entretenus avec le monde socio-professionnel à travers, notamment l'organisation de colloques, doivent être maintenus.

### Points faibles et risques liés au contexte

Le CERFF semble avoir du mal à insérer sa politique de recherche dans les axes développés par l'EDPL.

Seul l'axe « État de droit » semble véritablement exploité par l'équipe. Les deux autres axes semblent peu ou pas exploités. Par ailleurs, les publications hors axes de recherche sont beaucoup plus nombreuses.

On notera des productions beaucoup plus importantes de certains membres du CERFF par rapport à d'autres.

Le champ des recherches (finances publiques et droit fiscal) est considérable et peu adapté à une équipe aussi réduite en effectifs.

Ce constat est accentué par la volonté affichée du CERFF de renforcer ses propres orientations scientifiques en matière de recherche tant en matière fiscale qu'en matière de finances publiques.

### Appréciation sur la production, le rayonnement et l'attractivité

La production scientifique est importante et reconnue ; l'ouverture internationale est effective ; des liens étroits sont entretenus avec le monde socio-professionnel.

Il subsiste une difficulté pour le CERFF à insérer sa politique de recherche dans les axes développés par l'EDPL.

Le champ des recherches (finances publiques et droit fiscal) est considérable et peu adapté à une équipe aussi réduite.

### Appréciation sur la production, le rayonnement et l'attractivité

La production scientifique est importante et reconnue ; l'ouverture internationale est effective ; des liens étroits sont entretenus avec le monde socio-professionnel.

Il subsiste une difficulté pour le CERFF à insérer sa politique de recherche dans les axes développés par l'EDPL.

Le champ des recherches (finances publiques et droit fiscal) est considérable et peu adapté à une équipe aussi réduite.

## **B - Interactions avec l'environnement non académique, impacts sur l'économie, la société, la culture, la santé**

### Points forts et possibilités liées au contexte

Les membres du CERFF déploient une intense activité pédagogique, directement par les enseignements dispensés et indirectement par les supports produits.

## Points faibles et risques liés au contexte

L'insertion du CERFF dans son éco-système, tant local que national, n'est pas suffisamment visible. Ses membres participent à des conférences organisées par des associations professionnelles et des collectivités territoriales mais il n'apparaît pas que le CERFF organise des manifestations dédiées aux professionnels bien que les colloques organisés aient cette vocation.

### Appréciation sur les interactions avec l'environnement les impacts sur l'économie, la société, la culture, la santé

Si l'apport pédagogique des membres du CERFF est incontestable, la visibilité scientifique de l'équipe dans l'éco-système local et national n'est pas explicite.

## C – Implication dans la formation par la recherche

Période du 01/01/2014 au 30/06/2019	Équipe 3
	CERFF
<b>Produits des activités pédagogiques et didactiques</b>	
Ouvrages	9
E-learning, moocs, cours multimédia, etc.	3
<b>Productions scientifiques (articles, ouvrages, etc.) issues des thèses</b>	
Productions scientifiques (articles, ouvrages, etc.) issues des thèses	0
Nombre moyen d'articles par doctorant	1
<b>Formation</b>	
Nombre de personnes Habilitées à Diriger des Recherches (HDR)	2
Nombre d'HDR soutenues	1
Doctorants (nombre total)	29
Doctorants bénéficiant d'un contrat spécifique au doctorat	2
Nombre de thèses soutenues	8
Durée moyenne des thèses	57
Stagiaires accueillis (M1, M2)	0
Personnes responsables d'une mention ou d'un parcours de master (nombre total)	2
Personnes responsables d'une mention ou d'un parcours de master à labellisation internationale (Erasmus Mundus p ex.)	0

### Points forts et possibilités liées au contexte

Le CERFF paraît attractif en terme de recherche eu égard au ratio entre le nombre d'enseignants chercheurs et le nombre de doctorants.

L'encadrement des doctorants paraît satisfaisant, d'autant qu'ils bénéficient à la fois d'une certaine proximité avec les encadrants au niveau du CERFF et des actions menées en leur faveur par l'EDPL.

### Points faibles et risques liés au contexte

Le CERFF est composé de cinq membres statutaires et trois membres associés. Il compte une vingtaine de doctorants. Seuls deux doctorants semblent bénéficier d'un financement : contrat doctoral pour l'un et contrat CIFRE pour l'autre.

Les contrats et postes d'ATER sont plus nombreux pour les deux autres équipes (CDC et IEA). Il semble qu'il y ait un déséquilibre en défaveur des doctorants du CERFF.

L'activité de publication des doctorants du CERFF doit être renforcée.

### Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

L'implication du CERFF dans la formation par la recherche n'apparaît pas significative.

Les actions en ce sens semblent principalement émaner de l'EDPL sur laquelle le CERFF se repose en terme de formation

## CRITÈRE 2 : ORGANISATION ET VIE DE L'ÉQUIPE 2

Période du 01/01/2014 au 30/06/2019	Équipe 3
	<b>CERFF</b>
<b>Pilotage, animation et organisation de l'équipe</b>	
Nombre de séminaires internes à l'équipe ? (du 01/01/2014 au 30/06/2019)	<b>NR</b>
Nombre de réunions spécifiques entre les personnels d'appui à la recherche (PAR) et la direction de l'équipe ? (du 01/01/2014 au 30/06/2019)	<b>NR</b>
Existe-t-il un lieu de convivialité au sein de l'équipe ?	<b>Oui</b>
Existe-t-il une procédure de communication autre que le site WEB propre à l'équipe (newsletter, etc.) ?	<b>NR</b>
<b>Parité</b>	
Nombre de femmes dans l'équipe	0
Nombre d'hommes dans l'équipe ?	5
Nombre de femmes parmi les enseignants-chercheurs et chercheurs dans l'équipe ?	0
Nombre d'hommes parmi les enseignants-chercheurs et chercheurs dans l'équipe ?	4

## Points forts et possibilités liées au contexte

L'organisation interne du CERFF semble assez légère, ce qui s'explique principalement par la faiblesse des effectifs de l'équipe ; on comprend aisément que les contacts entre ses cinq membres doivent être faciles et fréquents.

Ainsi, le CERFF se réunit régulièrement et la plupart des membres du CERFF se voient et échangent quotidiennement dans les locaux de l'EDPL, parfois même plusieurs fois par jour.

Le CERFF associe les doctorants à la vie du centre. Les doctorants sont mis sur un pied d'égalité qu'ils soient vacataires ou statutaires. Il n'y a pas de différenciation faite entre thèse professionnelle et thèse universitaire.

La transparence prévaut.

Le CERFF semble avoir une véritable vie de centre. Les membres du CERFF se réunissent régulièrement afin de déterminer la politique de recherche. L'interaction entre eux est quotidienne ce qui permet de maintenir une bonne communication interne et une grande transparence

## Points faibles et risques liés au contexte

Il semble excessif que le CERFF soit dirigé par un directeur et deux directeurs adjoints pour cinq membres statutaires, même s'il s'agit de prendre en compte le double axe d'activité du centre : droit fiscal et finances publiques, et susciter une émulation collective.

Au vu des éléments fournis, les enseignants-chercheurs sont contraints d'assurer des enseignements bien au-delà de leur service statutaire. De même, les professeurs et MCF HDR ont atteint le plafond réglementaire d'encadrement de thèse.

La question des effectifs reste ainsi lancinante.

### Appréciation sur l'organisation et la vie de l'équipe

La réorganisation du CERFF devrait être envisagée tant que le nombre des membres statutaires n'est pas plus important. Un directeur suffirait sans porter atteinte au double axe de recherche droit fiscal/finances publiques dans la mesure où des réunions régulières permettent à chacun de s'exprimer.

## CRITÈRE 3 : PROJET ET STRATÉGIE À CINQ ANS DE L'ÉQUIPE 2

### Points forts et possibilités liées au contexte

Le comité d'experts note que le CERFF se fixe des objectifs clairs : préparer le prochain départ à la retraite de l'actuel directeur, tout en continuant à dynamiser les axes existants, et en participant au croisement des axes de l'EDPL mais aussi, en proposant de nouveaux projets collectifs (par exemple : le cycle de conférence sur la qualité de la législation fiscale).

Le CERFF, comme les autres centres, milite pour la transformation de l'EDPL en observatoire de l'action publique, qui correspond pleinement à sa démarche de recherche-action. Cette évolution permettra également de mettre fin à une situation problématique pour les membres du CERFF relevant de la section 01 : ils font pour l'instant partie d'une unité dont le nom est centré sur le seul droit public, ce qui peut nuire à leur évolution de carrière et à la bonne lisibilité de leurs travaux.

### Points faibles et risques liés au contexte

La stratégie à 5 ans vise, très modestement, à poursuivre dans la voie actuelle, notamment en vue d'un renforcement de l'équipe souhaité depuis plusieurs années.

Le comité d'experts peine à discerner pourquoi les considérations financières et budgétaires, qui ont, jusqu'à présent, empêché ce renforcement, disparaîtraient dans les 5 ans à venir.

## Appréciation sur le projet et la stratégie à cinq ans

Les difficultés du CERFF sont récurrentes et la taille de l'équipe, corélée à ses ambitions scientifiques très larges, reste une difficulté majeure.

## RECOMMANDATIONS À L'ÉQUIPE 2

### A – Recommandations concernant les produits et activités de la recherche de l'équipe 2

Les axes de recherche paraissent particulièrement larges pour une équipe aussi restreinte et semblent correspondre aux axes de recherche de certains de ses membres.

Le CERFF doit renforcer son insertion dans les axes développés par l'EDPL.

Il serait souhaitable que la production scientifique soit plus équilibrée entre les membres de l'équipe.

Le champ des recherches (finances publiques et droit fiscal) est considérable et mériterait d'être précisé pour s'adapter aux contraintes d'une équipe aussi réduite en effectifs.

### B – Recommandations concernant l'organisation et la vie de l'équipe 2

Il semble excessif que le CERFF soit dirigé par un directeur et deux directeurs adjoints pour cinq membres statutaires (même s'il s'agit de prendre en compte le double axe d'activité du centre et susciter une émulation collective).

### C – Recommandations concernant le projet et la stratégie à cinq ans de l'équipe 2

Il n'existe pas à proprement parler de stratégie pour les cinq ans à venir et il serait souhaitable que le CERFF réfléchisse à son positionnement au sein de l'EDPL ainsi que vis-à-vis de son éco-système local et national.

Le CERFF devrait recentrer sa stratégie de recherche sur certains des axes affichés afin d'éviter de donner l'impression d'un éparpillement et se concentrer sur les axes communs à l'EDPL

## ÉQUIPE 3 Institut d'Études Administratives (IEA).

### NOM DU RESPONSABLE DE L'ÉQUIPE 3

M<sup>me</sup> Caroline Chamard Heim

### THÉMATIQUE DE L'ÉQUIPE 3

L'IEA s'investit sur les thèmes « propriétés publiques », « contentieux administratif ».

S'agissant de l'articulation des axes de l'IEA avec les thèmes de recherche de l'EDPL, on notera que l'axe « Propriétés publiques » de l'IEA constitue la déclinaison principale du thème transversal « Propriété(s) », bien que celui-ci aille au-delà de cette seule approche de droit administratif.

Les autres pans du droit administratif ne sont pas, pour autant, délaissés (droit des contrats administratifs, procédure non contentieuse, déontologie, droit de l'urbanisme ou droit de l'environnement).

### PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT POUR L'ÉQUIPE 3

L'IEA apparaît avoir pris en considération les recommandations qui ont été formulées par le précédent rapport d'évaluation.

La 1<sup>ère</sup> recommandation portait sur l'encadrement et le suivi des doctorants, le rapport ayant notamment préconisé d'augmenter le ratio entre le nombre d'EC et le nombre de thèses soutenues. Sur ce point, l'IEA fait valoir « l'excellence des résultats de ses doctorants sur la période évaluée », à savoir précisément : 10 thèses soutenues (8 publiées et 4 primées) ; 8 qualifications aux fonctions de MCF ; et 4 admis au concours d'agrégation. Ces résultats sont de nature à démontrer l'efficacité de l'encadrement et du suivi des doctorants relevant de l'IEA.

La 2<sup>nde</sup> recommandation consistait à préconiser un renforcement des projets collectifs afin d'améliorer la visibilité de l'équipe. Même si un certain nombre de manifestations collectives mentionnées dans le document d'autoévaluation ne verront le jour qu'après la période d'évaluation (v. les 4 projets de colloques en droit des propriétés publiques prévus entre 2020 et 2022), l'IEA a entrepris d'importantes activités collectives qui permettent d'affirmer que la recommandation a bien été entendue et réalisée. Cela aussi bien en propriétés publiques (v. not. la chronique trimestrielle au JCP A et le colloque des 14 et 15 sept. 2017), qu'en contentieux administratif (v. le colloque sur les 30 ans des CAA et les activités menées dans le cadre de l'ALYODA) et dans les autres champs du droit administratif.

### EFFECTIFS DE L'ÉQUIPE 3

L'IEA est une équipe qui se développe. Elle est de plus en plus attractive. Elle agrège ou associe de plus en plus de personnes, de profils différents, qui veulent bien travailler avec ses membres.

S'agissant des membres titulaires, l'équipe se compose de huit enseignants-chercheurs, maîtres de conférences ou professeurs, dont certains ont été recrutés récemment (un maître de conférences et un professeur, par exemple, ont rejoint l'équipe en septembre 2019).

Par ailleurs, l'IEA compte deux enseignants associés : un maître de conférences (magistrat administratif) et un professeur (membre du Conseil d'Etat) associés.

En outre, l'équipe compte quelques chercheurs associés qui publient parfois, selon la publication précisément, sous la bannière de l'IEA.

## CRITÈRE 1 : PRODUITS ET ACTIVITÉS DE LA RECHERCHE DE L'ÉQUIPE 3

### A - Production de connaissances, activités et collaborations académiques concourant au rayonnement et à l'attractivité scientifique

#### Points forts et possibilités liées au contexte

L'activité scientifique de l'IEA est particulièrement soutenue : six colloques par an, des journées de formation, des missions d'expertise (comités scientifiques de revues, cercle des experts du code de la commande publique, auditions, consultations...) et la rédaction de la chronique semestrielle au JCP A.

Les publications individuelles des membres de l'IEA sont nombreuses.

L'IEA participe aux travaux de l'Association Française pour la recherche en Droit Administratif (AFDA).

L'attractivité de l'Institut est confirmée par un nombre croissant de demandes d'affiliation, de la part de professionnels (magistrats) ou d'enseignants-chercheurs d'autres universités.

L'IEA a également développé une politique de rayonnement international : ses membres ont réalisé de multiples interventions à l'étranger (Sao-Paulo, Beyrouth, Lisbonne...) ; des professeurs étrangers y séjournent régulièrement ; et les thèses en cotutelle se sont développées (Italie, Brésil, Égypte...).

Le label « propriétés publiques » est, en terme de visibilité et d'affichage, incontestable et constitue une force de l'IEA et de l'EDPL. L'excellence est reconnue et constitue un réel facteur d'attractivité.

Peuvent être rappelés les nominations, en qualité de professeur ou maître de conférences associé, des membres de la juridiction administrative, et le choix d'impliquer certains universitaires ou magistrats administratifs aux actions de recherche en matière de contentieux administratif.

L'axe "contentieux administratif", apparaît un peu moins vaillant, même s'il s'est incontestablement renforcé : travaux de recherche collective (notamment revue de jurisprudence ALYODA ; projet de « Grands arrêts de la CAA de Lyon ») ; nombreux travaux individuels.

On peut saluer le choix de recruter, à compter de septembre 2019, un maître de conférences spécialiste de contentieux administratif. On signalera le projet de création d'un DU dédié aux contentieux publics, à l'horizon 2021.

#### Points faibles et risques liés au contexte

En l'état, les points faibles apparaissent peu nombreux.

Il pourrait éventuellement être souhaité un meilleur étalement dans le temps de certains événements scientifiques, à l'instar des colloques organisés sur le thème du droit des propriétés publiques (sauf erreur, aucun en 2019, alors qu'il y en a eu un en 2017, un en 2018 et qu'il est projeté d'en organiser un en 2020, deux en 2021 et un en 2022).

Un renforcement des activités collectives, notamment des colloques, sur le thème du contentieux administratif pourrait également être envisagé afin d'approfondir encore davantage cet axe qui monte assurément en puissance.

#### Appréciation sur la production le rayonnement et l'attractivité

L'IEA est une équipe dynamique, pouvant se prévaloir d'une riche production.

Il multiplie ses efforts pour renforcer son rayonnement, notamment international.

Reconnu dans ses champs, il bénéficie aujourd'hui d'une réelle attractivité.

L'axe « Contentieux administratif » gagnerait à être encore renforcé, notamment sur le plan de sa visibilité, quoique l'Institut a déjà entrepris de sérieux efforts en ce sens.

## **B - Interactions avec l'environnement non académique, impacts sur l'économie, la société, la culture, la santé**

### Points forts et possibilités liées au contexte

L'IEA a développé un très intéressant modèle de formations professionnelles : tous les ans, en principe, il organise une demi-journée de formation, sur un thème précis, à destination des notaires, des avocats, des juristes en collectivité ou encore des juristes d'entreprise.

Un tel modèle lui permet de gagner en visibilité, d'approfondir ses liens avec le monde professionnel et de générer des ressources propres lui permettant de financer des projets plus académiques.

Le comité d'experts remarque que l'IEA prend soin d'entretenir les liens qu'il a noués, de longue date, avec la juridiction administrative. Outre l'association, depuis plusieurs années, de deux conseillers d'État, deux magistrats administratifs l'ont rejoint récemment. De plus, depuis deux ans, l'IEA participe à l'organisation, en alternance avec Aix-en-Provence, de rencontres annuelles avec le Conseil d'État. Enfin et surtout, l'IEA n'a cessé de renforcer son investissement au sein de l'Association LYonnaise de Droit Administratif (ALYODA), dont le conseil d'administration comporte cinq membres de l'EDPL (4 de l'IEA).

Autre point positif, l'IEA tient à ce que les principes de bienveillance et de confiance qui ont animé, dès le départ, la création de l'ALYODA soient maintenus dans le temps. Cette association représente ainsi une synergie qui existe permettant une relation équilibrée avec ses partenaires institutionnels. Université, magistrats, avocats forment ainsi un « trépied » équilibré.

### Points faibles et risques liés au contexte

En définitive, peu de points faibles apparaissent.

On aurait pu craindre, de l'extérieur, que l'ALYODA puisse être, parfois, en fonction des personnalités de ses membres, le théâtre de rapports de force défavorables à l'IEA, mais les éléments apportés par l'équipe démontrent que tel n'est pas le cas. L'ALYODA est une toute petite association « fermée » : ce n'est pas l'IEA qui en est membre mais cinq enseignants-chercheurs de l'EDPL représentant les différents champs de compétence de la CAA. S'agissant de son fonctionnement, le maître-mot est collaboration : les membres de l'IEA sont à l'impulsion des projets de recherche ou des projets de colloque avec la CAA et c'est un véritable partenariat ; les actions menées ensemble le sont sous une co-direction scientifique qui est parfaitement équilibrée et il n'y a pas de tension entre la juridiction administrative et l'IEA.

### **Appréciation sur les interactions avec l'environnement, les impacts sur l'économie, la société, la culture, la santé**

Les efforts déployés par l'IEA pour entretenir des liens avec le monde non académique sont remarquables.

Il a développé un modèle pérenne de formations professionnelles qui semble solide, en tant qu'il permet de financer efficacement des activités davantage associées à la recherche fondamentale.

Il a également développé un partenariat avec l'ALYODA, particulièrement réussi, qui est de nature à renforcer sa visibilité et ses liens avec l'univers professionnel.

## **C – Implication dans la formation par la recherche**

### Points forts et possibilités liées au contexte

L'IEA peut se prévaloir des fruits de la stratégie élaborée, à l'échelle globale, par l'EDPL dans son ensemble.

Les journées de formation organisées par l'EDPL, sous la coordination d'un membre de l'IEA lorsque le thème concerne l'un des axes de recherche de ce dernier, assurent une valorisation de la recherche et une importante visibilité de l'Institut, y compris parfois sur le plan international.

Les formations doctorales dispensées au sein de l'EDPL apparaissent également constituer un outil d'approfondissement de la formation par la recherche. A cet égard, peut être saluée la pérennité du dispositif de formation doctorale franco-brésilienne, instauré il y a six ans à l'initiative de la directrice de l'IEA, qui permet d'accueillir et de former, chaque année, une délégation de doctorants brésiliens (accompagnés de magistrats).

Enfin, les membres de l'IEA ont un certain nombre à publier des ouvrages à finalité pédagogique, dans les différents champs couverts par l'Institut.

## Points faibles et risques liés au contexte

Le comité d'experts a du mal à en identifier.

Tout au plus peut-il émettre une réserve quant à la régularité des conférences de thèses, séminaires doctoraux et séminaires d'actualité dont la fréquence peut apparaître par trop variable.

### Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Au vu des données communiquées, l'implication de l'IEA dans la formation par la recherche semble tout à fait satisfaisante.

## CRITÈRE 2 : ORGANISATION ET VIE DE L'ÉQUIPE 3

### Points forts et possibilités liées au contexte

L'IEA se réunit formellement avant chaque réunion officielle de l'EDPL.

Comme les autres équipes, beaucoup de réunions informelles sont organisées, notamment pour la raison que beaucoup de ses membres sont très présents, quotidiennement, dans les locaux de l'Institut.

Les doctorants rattachés à l'Institut confirment cette convivialité au sein de l'IEA.

Et les membres de l'Institut rappellent qu'un certain nombre d'éléments tenant à la vie de l'équipe, rangés sous la bannière de l'EDPL, sont initiés par l'IEA.

### Points faibles et risques liés au contexte

Aucun point faible n'a été relevé, sur ce point, à l'issue de l'évaluation.

### Appréciation sur l'organisation et la vie de l'équipe

L'IEA se donne à voir comme une équipe dynamique, chaleureuse et conviviale où il fait bon de travailler. Grâce à une présence appuyée sur place, les enseignants-chercheurs entretiennent des liens étroits entre eux et les doctorants bénéficient d'un soutien quotidien du fait de la disponibilité des membres de l'équipe.

## CRITÈRE 3 : PROJET ET STRATÉGIE À CINQ ANS DE L'ÉQUIPE 3

### Points forts et possibilités liées au contexte

L'IEA fait état de nombreux projets d'évènements scientifiques, en droit des propriétés publiques mais aussi en droit public économique. Ces projets traduisent le dynamisme de l'Institut et la volonté de ses membres de tenir un rythme élevé de recherche collective.

Le projet est clair et pertinent. L'IEA vise la consolidation et l'approfondissement. Il se donne pour objectif de continuer à creuser le sillon du droit des propriétés publiques, en cohérence avec le thème transversal « Propriété(s) » de l'EDPL. Mais l'IEA veut aussi renforcer son axe « Contentieux administratif ». Pour ce faire, l'Institut entend poursuivre l'extension du périmètre de l'ALYODA (intégration du TA de Clermont-Ferrand). Il va également organiser la publication, sur le site de l'association, et avec le concours de la CAA de Lyon, « Les grands arrêts de la CAA de Lyon ». En outre, il entend développer ses évènements scientifiques en lien avec le droit du contentieux administratif.

Enfin, l'IEA souhaite tester de nouvelles pistes de recherche, notamment en s'appuyant sur certains de ses membres qui bénéficient d'une envergure nationale en droit public économique : croisement contrats/propriété publique ou propriété/droit public économique ; approfondissement des croisements, déjà entamés, entre le droit des propriétés publiques et la fiscalité, croisements apparaissant importants, tant pour la recherche fondamentale que pour répondre à des attentes d'acteurs professionnels, notamment publics.

## Points faibles et risques liés au contexte

L'évaluation n'a pas fait apparaître de points faibles quant à la stratégie à cinq ans de l'IEA.

### Appréciation sur le projet et la stratégie à cinq ans

La stratégie de l'IEA repose sur sa volonté de consolider son positionnement sur le thème « Propriétés publiques », d'approfondir l'axe « Contentieux administratif » et de tester de nouvelles pistes de recherche animées par l'idée de croisement (croisement des axes existants avec le droit public économique ou la fiscalité, notamment).

Des efforts significatifs sont consacrés spécifiquement à l'axe « Contentieux administratif », l'Institut ayant conscience de la marge de progression.

## RECOMMANDATIONS À L'ÉQUIPE 3

### A – Recommandations concernant les produits et activités de la recherche de l'équipe 3

Il pourrait être souhaité un approfondissement des activités collectives, notamment des colloques, dans le champ du contentieux administratif, permettant de développer encore davantage cet axe qui monte en puissance et qui ne souffre que de l'ombre que lui fait, malgré lui, le thème « Propriétés publiques », véritable tête de gondole, à juste titre, de l'Institut.

### B – Recommandations concernant l'organisation et la vie de l'équipe 3

Dynamique et chaleureuse, à l'écoute des besoins de ses membres, notamment des jeunes chercheurs, l'IEA gagnerait peut-être à améliorer la régularité des conférences de thèses, séminaires doctoraux et séminaires d'actualité dont la fréquence peut apparaître par trop variable.

### C – Recommandations concernant le projet et la stratégie à cinq ans de l'équipe 3

Les deux grands volets de la stratégie à cinq ans de l'IEA apparaissent aussi clairs qu'ambitieux : consolider le thème « Propriétés publiques » et approfondir le thème « Contentieux administratif ».

Si l'IEA entend, de surcroît, explorer de nouvelles pistes de recherche supplémentaires, il ne faudrait pas qu'il prenne le risque de s'éparpiller.

## DÉROULEMENT DE LA VISITE

### DATE DE LA VISITE

La visite était initialement prévue le 16 mars 2020 ; en raison des conséquences de l'épidémie due à la propagation du Covid-19, celle-ci n'a pu avoir lieu. Des échanges (téléphonique, visio, mails) ont ainsi été engagés avec la direction de l'unité.

### LIEU DE LA VISITE

**Lyon 15 Quai Claude Bernard**

### DÉROULEMENT OU PROGRAMME DE VISITE

La visite a été annulée pour cause d'épidémie de COVID 19.

Cependant, des réunions par visioconférence ont été organisées :

Avec la direction de l'unité (Mme Philip Gay, M. Roux, Mme Chamard Heim) le 6 avril

Avec le VP Recherche le 21 avril

Avec les doctorants le 29 avril

### POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

La visite était initialement prévue le 16 mars 2020 ; en raison des conséquences de l'épidémie due à la propagation du Covid-19, celle-ci n'a pu avoir lieu. Des échanges (téléphonique, visio, mails) ont ainsi été engagés avec la direction de l'unité, les doctorants et le Vice-président recherche de l'Université.

## OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES



Monsieur le Président de l'Université Jean  
Moulin Lyon 3

À Madame la Présidente du HCERES  
2 rue Albert Einstein 75013 Paris

Lyon, le 24 juin 2020

Affaire suivie par  
Martine Bouvier  
Alexandre Hunot  
Tél. 04 78 78 71 01  
[recherche.pelican@univ-lyon3.fr](mailto:recherche.pelican@univ-lyon3.fr)

Service de la Recherche

Localisation : 18 rue Chevreul  
69007 Lyon

Adresse postale :  
Université Lyon 3  
Service de la recherche  
1C avenue des Frères Lumière  
CS 78242 - 69372 LYON CEDEX

**Objet : Observations de portée générale sur le rapport d'évaluation N° DER-  
PUR210019422 de l'Equipe de Droit Public de Lyon - EDPL dirigée par Madame Mathilde  
Philip-Gay (Directeur-adjoint : Professeur Christophe Roux)**

Madame la Présidente,

Nous remercions le comité de visite pour son travail d'analyse et ses recommandations. Ce travail a pu être mené à terme dans de bonnes conditions, malgré la situation sanitaire difficile. L'établissement apprécie que les auditions aient pu se tenir sous forme de visio-conférence, ce qui a permis des échanges très riches et constructifs, et qui permettront, j'en suis persuadé, d'accompagner au mieux l'équipe dans sa stratégie de développement. La direction de l'unité a souhaité utiliser son droit de réponse pour formuler un certain nombre d'observations, qui sont reprises ci-dessous.

« En premier lieu, l'unité de recherches remercie le comité pour ses recommandations qui la conduiront à réfléchir encore davantage, notamment quant à son organisation interne et à la répartition des crédits entre les équipes internes. Elles l'incitent aussi à poursuivre ses efforts pour un plus grand nombre de soutenances de thèses et d'HDR.

La lecture du rapport suscite cependant cinq observations d'ordre général :

1/Le Comité reproche (p.18) à l'EDPL une « stratégie [qui] ne repose pas sur la proposition de projets en rupture avec ce qu'est d'ores et déjà réalisé mais vise à perpétuer les évolutions mises en œuvre sous le contrat précédent. La stratégie à 5 ans s'assimile ainsi essentiellement à la continuité ». Dans le même temps, il souligne à plusieurs reprises dans le rapport les progrès faits sur la gouvernance, le financement des projets et la dynamisation des axes de recherches réalisés sous ce contrat.



**RÉPONSE :** La démarche de « continuité » relevée dans le présent rapport, nous a semblé un peu réductrice. S'il fallait le résumer, il nous semble que la formule suivante reflèterait bien la réalité du projet : la « continuité » signifie en effet que l'EDPL ne souhaite pas s'inscrire « en rupture » avec la période antérieure, option qui présenterait certainement moins d'efficacité et de résultats ; en revanche, la « continuité » en question n'est aucunement synonyme de « *statu quo* ». En toute hypothèse, c'est une réflexion sur le long terme qui est privilégiée.

L'exemple des axes de recherche est significatif de cette démarche d'amélioration continue, programmée et cohérente suivie par cette unité. Effectivement, il aurait pu être décidé brutalement de supprimer certains des axes de recherches qui semblaient le moins « performants ». L'EDPL a toutefois préféré mettre en place une forme d'évaluation externe de chacun de ces objets de recherche par deux rapporteurs extérieurs (dont au moins un étranger, par exemple belge ou québécois). Cette méthode exige certes plus de temps, un tel avis ne pouvant être demandé qu'après plusieurs années de développement de chaque axe. La stratégie adoptée par l'EDPL sous ce mandat est d'autant plus efficace que le rapport note lui-même « *les fortes évolutions réalisées sous le contrat précédent, avec de bons résultats* ». C'est d'ailleurs pour cela que les recommandations du comité concernant certains axes ou sous-axes (« Etat de droit/protection des libertés » ; « droit public des migrations » ; « déontologie ») ne pourront être suivies qu'une fois pris en compte les conclusions des rapporteurs extérieurs spécialistes de ces domaines auxquels va faire appel l'unité. En bref, certains de ces axes ou sous-axes vont être, à l'issue de cette évaluation, soit réorientées (dans une démarche plus collective), soit abandonnés dans le futur projet à 5 ans.

Au-delà, l'EDPL, au sein de son analyse SWOT, a fait apparaître des pistes d'amélioration concrètes tenant lieu de projet : augmentation du nombre de soutenances HDR ; amélioration et diversification des sources de financement notamment via la réponse plus systématique à des appels à projets. La réflexion, déjà entamée, visant à transformer l'EDPL en « Observatoire de l'action publique » constitue une dernière manifestation de cette volonté de ne pas s'en tenir à l'existant.

2/ Le comité fait état (p. 16) d'une organisation de la gouvernance « qui semble lourde » ou « donne une impression de lourdeur ». Mais il a relevé aussi (p.15) que : « *Malgré son apparente lourdeur (cf. infra), la nouvelle gouvernance semble adéquate : les réunions (de service, du Conseil scientifique, de l'ensemble des membres de l'EDPL) sont fréquentes, efficaces et permettent de dégager des lignes directrices claires, suivies de manifestations concrètes. Les doctorants y participent pleinement dans une bonne ambiance qui favorise le travail collectif* ».

**RÉPONSE :** L'EDPL souhaiterait insister sur le caractère fluide de cette organisation, relevée par le Comité lui-même. Elle permet aux membres de l'EDPL de se sentir représentés dans leur diversité disciplinaire, tout en participant directement aux décisions collectives lorsqu'ils le souhaitent. La proximité des membres de l'Equipe, autant que l'unité « physique » de celle-ci (elle se trouve sur un plateau unitaire), favorise par ailleurs des échanges informels très réguliers. Il est ainsi fréquent que les réunions « officielles » soient préparées et discutées en amont pour gagner en efficacité lors de leurs tenues.



3/ Selon les recommandations du comité (p.18), l'unité doit « se donner les moyens d'obtenir les postes d'enseignants chercheurs dont elle a besoin pour assurer son développement ».

**RÉPONSE :** L'EDPL a pourtant montré et justifié qu'elle se donnait les moyens d'obtenir de tels postes, avec l'appui de la section de droit public, notamment pour renforcer les équipes du CDC et du CERFF. Une synthèse des postes demandés et obtenus par l'EDPL a déjà été transmise au Comité. Depuis lors, deux professeurs de droit public, l'un en droit fiscal (mutation) et l'autre en droit constitutionnel (46-1) sont en cours de recrutement. Un professeur en droit public sera également recruté par l'intermédiaire du concours d'agrégation et devrait probablement renforcer l'unité. Ces trois professeurs prendront leurs fonctions et intègreront l'EDPL au 1<sup>er</sup> septembre 2020. Il est donc difficile d'affirmer que l'EDPL ne se serait pas mobilisée pour augmenter ses effectifs.

4/ Le Comité préconise (p. 19) de veiller à ce que « les projets (Observatoire de la vie publique / Déontologie / Chaire de l'entreprise publique) n'aient pas pour effet de fortement mobiliser les ressources (limitées) de l'unité au détriment de l'activité scientifique proprement dite ».

**RÉPONSE :** Le comité d'experts a affirmé (p. 18) comprendre parfaitement la volonté de l'unité de dégager des sources de financement par des travaux d'expertise au profit d'une démarche de recherche plus académique. Il n'a en effet jamais été question pour l'EDPL d'utiliser ses ressources pour faire de l'expertise. En revanche, l'unité a montré dans son rapport d'évaluation que cette activité d'expertise (qui ne sera jamais son activité principale) sert au contraire à nourrir la recherche, en dégageant des problématiques nouvelles, et en diffusant ses résultats scientifiques auprès des partenaires économiques et sociaux) mais aussi à financer sa recherche fondamentale. Il n'y a donc aucun risque d'utiliser ses ressources au détriment de l'activité scientifique, bien au contraire.

5/ Enfin, voici les observations de portée générale concernant les équipes internes.

A/ Le CDC :

Alors même que son projet est qualifié de riche et cohérent par le comité (p. 29), il est affirmé dans le rapport (p. 26) que « les thèmes privilégiés par le CDC (tels que, notamment, l'objet du droit constitutionnel) ne sont pas de nature à générer de nombreuses interactions avec l'environnement non académique ».

**RÉPONSE :** Le bilan scientifique du CDC atteste de la recherche d'un équilibre entre la recherche fondamentale et académique. Dans la mesure où les autres axes de recherche du CDC se caractérisent par leur possible portée au-delà de l'université, il ne semble guère critiquable que cette équipe de recherche se concentre également sur un objet se rattachant (plutôt) à de la recherche dite « fondamentale ». Quoi qu'il en soit, les différentes manifestations organisées par le CDC, dont on trouve mention dans le rapport d'auto-évaluation, se caractérisent par la participation de membres des grandes institutions de l'Etat et des collectivités, des parlementaires, des hauts fonctionnaires, ce qui montre combien les activités scientifiques de cet objet peuvent aussi toucher un public « non académique ». A cela, et en sens inverse, il convient de mentionner la



participation concrète de certains membres du CDC au fonctionnement ou à l'expertise de certaines institutions publiques (HATVP, Parlement, métropole de Lyon...) ou privées (les contacts avec la presse régionale et nationale sur les domaines de compétence du CDC s'avèrent fréquents).

B/ Le CERFF :

Plusieurs incohérences dans le rapport concernant le CERFF ont pu être relevées.

**ILLUSTRATIONS DE CES INCOHÉRENCES (p. 35) :** les appréciations selon lesquelles « *la production scientifique est importante et reconnue* » et « *le champ des recherches est considérable et peu adapté à une équipe aussi réduite* » reflètent une certaine contradiction. Une telle incohérence peut aussi être relevée dans l'appréciation selon laquelle « *il n'apparaît pas que le CERFF organise des manifestations dédiées aux professionnels bien que les colloques organisés aient cette vocation* ». D'ailleurs, il convient de relever l'implication constante du CERFF, sur la période en revue, dans la formation permanente organisée par la Faculté de droit. »

En renouvelant mes remerciements, recevez, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations les plus sincères.

Pour le Président de l'Université Lyon 3  
Peter Wirtz  
Vice-Président Recherche

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des coordinations territoriales  
Évaluation des établissements  
Évaluation de la recherche  
Évaluation des écoles doctorales  
Évaluation des formations  
Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

